

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2050

23 août 2008

SOMMAIRE

| | | | |
|--|--------------|--|--------------|
| Aberdeen Global Services S.A. | 98370 | Hollimex S.A. | 98379 |
| ABM Energy S.A. | 98357 | IRMG (Luxembourg) | 98397 |
| ABM Network Investments S.A. | 98357 | Kursana Residenzen S.A. | 98397 |
| Abroad Fiduciaire S.à r.l. | 98396 | Lahor Holding S.A. | 98400 |
| AG' Deco S.A. | 98381 | LBREP III IMP S.à r.l. | 98389 |
| Alkab S.à r.l. | 98366 | Locorlav Sàrl | 98354 |
| Aon Global Risk Consulting Luxembourg | 98397 | Lubriccoat Luxembourg S.à r.l. | 98368 |
| Aprovia Finance G&T | 98392 | Luxacom A.G. | 98369 |
| Aprovia Management GUN | 98395 | Luxacom A.G. | 98369 |
| Arela S.à r.l. | 98360 | Marsh Management Services Luxembourg S.A. | 98391 |
| Auto-Kredyt Holding S.A. | 98380 | Marsh Management Services Luxembourg S.A. | 98394 |
| Babcock & Brown Public Partnerships 1 Sàrl | 98385 | Merceal S.A. | 98393 |
| Babcock & Brown Public Partnerships 2 Sàrl | 98382 | MGP Europe Parallel AIV (Lux) S.à r.l. ... | 98370 |
| CarLease Luxembourg S.A. | 98399 | Nobileo S.à r.l. | 98381 |
| CarLease Luxembourg S.A. | 98391 | Satimood S.à r.l. | 98358 |
| Cisalfa Sport International S.A. | 98397 | SGCE Holding III S.à r.l. | 98355 |
| Clipper Operation S.A. | 98394 | SGCE Investment Holding II S.à r.l. | 98355 |
| Culinaris Pedus Service S.à r.l. & Co.KG | 98399 | Sinir S.A. | 98382 |
| Eco Financière S.A. | 98362 | Soboss S.A. | 98399 |
| Eisenberg Holdinggesellschaft A.G. | 98354 | Steiner, d'Argonne, Brown S.A. | 98361 |
| Elite Advisers | 98360 | Studiomeca S.à r.l. | 98355 |
| EPI NU | 98380 | Terme-Technologies S.A. | 98400 |
| Eurocom Real Estate | 98380 | Tiledrasi S.A. | 98377 |
| Europäische Privatkliniken A.G. | 98400 | TMC Building Control S.à r.l. | 98356 |
| Evraz Group S.A. | 98382 | Vantage EBS Holding | 98381 |
| Fondation Félix Chomé | 98354 | Velox Holdco S.à r.l. | 98370 |
| Fuscine Holding SA | 98356 | Wings Wroclaw S.à r.l. | 98369 |

Fondation Félix Chomé, Etablissement d'Utilité Publique.

Siège social: L-1460 Luxembourg, 50, route d'Eich.
R.C.S. Luxembourg G 13.

Extrait des délibérations du conseil d'administration de la Fondation Félix Chomé du 21 octobre 2006

2.) Désignation d'un nouveau président.

Le mandat de l'actuel président prendra fin le 31 octobre. Aux termes de l'art. 8 de nos statuts le mandat en question ne pourra plus être prorogé. En conséquence, le conseil d'administration désigne Madame Marlyse Neuen-Kauffman présidente en remplacement de Monsieur Roland Hoff.

Luxembourg, le 18 juin 2008.

Pour extrait conforme

Marlyse Neuen-Kauffman

Président du Conseil d'administration

Référence de publication: 2008099179/222/18.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2008, réf. LSO-CS09088. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080114248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2008.

Locorlav Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6960 Senningen, 114, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 136.291.

CESSION DE PARTS SOCIALES

Le soussigné

Giancarlo LAVANA, commerçant, demeurant à L-6960 Senningen, 114, route de Trèves,
cède à

Pierre LOCOROTONDO, sans état, demeurant à L-3853 Schifflange, 23, rue Mathias Koener
cinquante (50) parts sociales de la société LOCORLAV SARL, avec siège social à L-6960 Senningen, 114, route de
Trèves,

pour le prix de un (1) euro, convenu entre parties ce dont quittance et titre.

Le cessionnaire sera propriétaire des parts sociales lui cédées et il aura droit aux revenus et bénéfices dont elles seront
productives à compter de ce jour.

Le cessionnaire sera subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux parts sociales cédées.

Fait en double exemplaire à Senningen, le 08.07.2008.

Signatures.

Référence de publication: 2008099181/218/21.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2008, réf. LSO-CS07576. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080114142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2008.

Eisenberg Holdinggesellschaft A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 93.228.

Le bilan et l'annexe au 31.12.2007, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés
au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EISENBERG HOLDINGGESELLSCHAFT A.G., Société Anonyme

Thierry FLEMING / Claude SCHMITZ

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008099146/45/15.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2008, réf. LSO-CS12776. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080113526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2008.

SGCE Holding III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.600,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 109.688.

—
Extrait des décisions prises par l'Associé Unique lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 30 juin 2008

1. La démission au poste de gérant de classe B de Monsieur MIKE WILLIAMS a été acceptée.
2. Monsieur Bruno LAMBERT, né le 10 juillet 1959 à Bruxelles (Belgique), demeurant à Trevor Place 8, SW7 1LA Londres, est nommé nouveau gérant de classe B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2008.

Société Générale Bank & Trust S.A.

Agent domiciliataire

Signature

Référence de publication: 2008099174/45/19.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2008, réf. LSO-CS03079. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080113745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2008.

Studiomeca S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1128 Luxembourg, 37, Val Saint André.

R.C.S. Luxembourg B 131.282.

—
Extrait de cession de parts sociales

Suite à la cession de parts sociales intervenue en date du 22 juillet 2008, nous confirmons que les associés de la société sont désormais:

Monsieur François GANSOINAT: 40 parts sociales

Monsieur Nicolas SPASIC: 11 parts sociales

Madame Manon HOFFMANN: 11 parts sociales

CAD SOLUTIONS S.à r.l.: 38 parts sociales

Pour extrait sincère et conforme

Pour réquisition et publication

STUDIOMECA S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008099182/780/21.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2008, réf. LSO-CT00493. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080114258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2008.

SGCE Investment Holding II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 102.664.

—
Extrait des décisions prises par l'Associé Unique lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 30 juin 2008

1. La démission au poste de gérant de classe A de Monsieur MICHAEL WILLIAMS a été acceptée.
2. Monsieur Bruno LAMBERT, né le 10 juillet 1959 à Bruxelles (Belgique), demeurant à Trevor Place 8, SW7 1LA Londres, est nommé nouveau gérant de classe A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2008.
Société Générale Bank & Trust S.A.
Agent domiciliataire
Signature

Référence de publication: 2008099175/45/19.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2008, réf. LSO-CS03083. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080113740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2008.

Fuscine Holding SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 50.554.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FUSCINE HOLDING S.A.

LOUV S.à r.l / MADAS S.à r.l.

Administrateur / Administrateur, Président du Conseil d'Administration

B. PARMENTIER / Représentée par Ch. FRANÇOIS

Représentant Permanent / Représentant Permanent

Référence de publication: 2008099187/795/16.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2008, réf. LSO-CS12493. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080113696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2008.

TMC Building Control S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 17, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 91.635.

Objet: Assemblée Générale du 30 juin 2008

Ordre du jour:

- 1) Liste de présences
- 2) Démission du gérant technique
- 3) Nomination du nouveau gérant technique

Résolution 1^{ère} : Liste de présences

M. Schmit Luc, gérant technique de la société TMC Building Control s.à r.l., demeurant à Grevenmacher

Mme Elisabeth SCHMIT-GEORGES, employée privée, demeurant à L-2444 Luxembourg, 40, rue des Romains.

M. Thomas Hansen, employé privé, demeurant à L-8274 Kehlen, 7, Am Brillwée.

Résolution 2: Démission du gérant technique

M. Schmit Luc, gérant technique de la société TMC Building Control demeurant à Grevenmacher démissionne avec effet immédiat de son poste comme gérant technique de TMC Building Control,

la résolution est ACCEPTEE A L'UNANIMITE

Ont voté pour: HANSEN Tom, SCHMIT-GEORGES Elisabeth, SCHMIT Luc

Résolution 3: Nomination du nouveau gérant technique

Mme SCHMIT-GEORGES ELISABETH, demeurant 40, rue des Romains à Luxembourg-Bonnevoie est nommée nouveau gérant technique de la société TMC Building Control à partir du 1 juillet 2008.

la résolution est ACCEPTEE A L'UNANIMITE

Ont voté pour: HANSEN Tom, SCHMIT-GEORGES Elisabeth

Signatures:

M. Schmit Luc, ancien gérant technique de la société TMC Building Control, demeurant à Grevenmacher

Mme Elisabeth SCHMIT-GEORGES, employée privée, demeurant à L-2444 Luxembourg, 40, rue des Romains.

M. Thomas Hansen, employé privé, demeurant à L-8274 Kehlen, 7, Am Brillwée.

Signatures.

Référence de publication: 2008099230/2304/33.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2008, réf. LSO-CS12195. - Reçu 166,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080114069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2008.

ABM Energy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 119.841.

—
EXTRAIT

Il résulte des décisions de l'actionnaire unique de la Société prise en date du 4 juillet 2008 que:

(i) le siège social de la Société a été transféré du 12, rue Léon Thyès L-2636 Luxembourg au 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg avec effet au 4 juillet 2008;

(ii) Monsieur Frank Walenta et Monsieur Bart Zech, agissant en qualité d'administrateurs de classe B de la Société ont démissionné avec effet au 4 juillet 2008;

(iii) Madame Meike Lakerveld, agissant en qualité d'administrateur de classe A de la Société a démissionné avec effet au 4 juillet 2008;

(iv) Mademoiselle Céline Pignon, née le 27 mars 1977 à Metz (France) avec adresse professionnelle au 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg et Monsieur Carlo Schneider, né le 8 juin 1967 à Ettelbruck (Luxembourg) avec adresse au 16, rue des Primevères L- 2351 Luxembourg ont été nommés administrateurs de classe B de la Société avec effet au 4 juillet 2008 et ce pour une durée déterminée qui expirera à l'assemblée générale annuelle de la Société de l'année 2009;

(v) Monsieur Patrice Gallasin, né le 9 décembre 1970 à Villers-Semeuse (France) avec adresse professionnelle au 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg a été nommé administrateur de classe A de la Société avec effet au 4 juillet 2008 et ce pour une durée déterminée qui expirera à l'assemblée générale annuelle de la Société de l'année 2009;

(vi) Galina Inc., agissant en qualité de commissaire aux comptes de la Société a démissionné avec effet au 4 juillet 2008; et

(vii) Certifica Luxembourg, avec adresse au 54, avenue Pasteur L-2310 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B86 770 a été élue commissaire aux compte de la Société avec effet au 4 juillet 2008 et ce pour une durée déterminée qui expirera à l'assemblée générale annuelle de la Société de l'année 2009.

De plus:

- Monsieur Alberto Agosta, agissant en qualité d'administrateur A de la Société, réside au Via Fratelli Cervi, 20090 Segrate (MI), Italie;

- Monsieur Giorgio Finotti, agissant en qualité d'administrateur A de la Société, réside au Via Piazzetta G. Bettiol, 16, 35137 Padova, Italie; et

- Madame Sara Cipollini agissant en qualité d'administrateur A de la Société réside professionnellement au 6, Via Bassano Porrone, 20121 Italie.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008099236/2460/40.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2008, réf. LSO-CS12213. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080114157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2008.

ABM Network Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 77.343.

—
EXTRAIT

Il résulte des décisions de l'actionnaire unique de la Société prise en date du 4 juillet 2008 que:

(i) le siège social de la Société a été transféré du 12, rue Léon Thyès L-2636 Luxembourg au 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg avec effet au 4 juillet 2008;

(ii) Monsieur Roeland P. Pels et Monsieur Bart Zech, agissant en qualité d'administrateurs de classe B de la Société ont démissionné avec effet au 4 juillet 2008;

(iii) Monsieur Frank Walenta, agissant en qualité d'administrateur de classe A de la Société a démissionné avec effet au 4 juillet 2008;

(iv) Mademoiselle Céline Pignon, née le 27 mars 1977 à Metz (France) avec adresse professionnelle au 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg et Monsieur Carlo Schneider, né le 8 juin 1967 à Ettelbruck (Luxembourg) avec adresse au 16, rue des Primevères L-2351 Luxembourg ont été nommés administrateurs de classe B de la Société avec effet au 4 juillet 2008 et ce pour une durée déterminée qui expirera à l'assemblée générale annuelle de la Société de l'année 2009; et

(v) Monsieur Patrice Gallasin, né le 9 décembre 1970 à Villers-Semeuse (France) avec adresse professionnelle au 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg a été nommé administrateur de classe A de la Société avec effet au 4 juillet 2008 et ce pour une durée déterminée qui expirera à l'assemblée générale annuelle de la Société de l'année 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008099235/2460/27.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2008, réf. LSO-CS12216. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080114167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2008.

Satimood S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 113.009.

In the year two thousand eight, on the eighteenth day of July.

Before the undersigned Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

CLS Luxembourg S.à r.l., with its registered office at L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare, R.C.S. Luxembourg 110.163,

here represented by Mrs Sandra CALVARUSO, manager, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given on July 14th, 2008.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that it is the sole actual shareholder of SATIMOOD S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated by a deed of the undersigned notary on December 21, 2005, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations number 606 of March 23, 2006;

- that the sole shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to increase the subscribed capital by an amount of ONE HUNDRED AND FIFTY THOUSAND EUROS (150.000.- EUR) to bring it from its present amount of TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EUROS (12.500.- EUR) to ONE HUNDRED AND SIXTY-TWO THOUSAND FIVE HUNDRED EUROS (EUR 162.500.-) by the issuance of SIX THOUSAND (6.000) new shares with a par value of TWENTY-FIVE EUROS (25.- EUR) each, having the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription - payment

The sole shareholder, represented as stated hereabove, declares to subscribe for the SIX THOUSAND (6.000) new shares and to have them fully paid up by contribution in cash, so that the amount of ONE HUNDRED AND FIFTY THOUSAND EUROS (EUR 150.000.-) is from now on at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary, by a bank certificate.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the sole shareholder decides to amend the first paragraph of article 6 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

" **Art. 6.** The capital is fixed at ONE HUNDRED AND SIXTY-TWO THOUSAND FIVE HUNDRED EUROS (162.500.- EUR) represented by SIX THOUSAND FIVE HUNDRED (6.500) shares with a par value of TWENTY-FIVE EUROS (25.- EUR) each."

There being no further business, the meeting is closed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately TWO THOUSAND EURO (2.000.-EUR).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le dix-huit juillet.

Par-devant, Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

CLS Luxembourg S.à r.l., ayant son siège social à L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare, R.C.S. Luxembourg B 110.163,

ici représentée par Madame Sandra CALVARUSO, gérante de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 14 juillet 2008.

Laquelle procuration restera, après avoir été signées "ne varietur" par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elle est la seule et unique associée de la société SATIMOOD S.à r.l., société à responsabilité limitée, constituée suivant acte du notaire instrumentant en date du 21 décembre 2005, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 606 du 23 mars 2006.

- Qu'elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de CENT CINQUANTE MILLE EUROS (150.000.- EUR) pour porter son montant actuel de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500.- EUR) à CENT SOIXANTE-DEUX MILLE CINQ CENTS EUROS (162.500.- EUR) par l'émission de SIX MILLE (6.000) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de VINGT-CINQ EUROS (25.- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription - libération

L'associée unique déclare souscrire les SIX MILLE (6.000) parts sociales nouvelles et les libérer moyennant apport en espèces de sorte que le montant de CENT CINQUANTE MILLE EUROS (EUR 150.000.-) est dès à présent à la disposition de la société, ce dont preuve a été donnée au notaire instrumentant, au moyen d'un certificat bancaire.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'associée unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital est fixé à CENT SOIXANTE DEUX MILLE CINQ CENTS EUROS (162.500.- EUR) représenté par SIX MILLE CINQ CENTS (6.500) parts sociales d'une valeur nominale de VINGT-CINQ EUROS (25.- EUR) chacune, toutes souscrites entièrement libérées."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ DEUX MILLE EUROS (2.000 EUR).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. CALVARUSO, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 juillet 2008. LAC/2008/30510. — Reçu sept cent cinquante euros (à 0,5%: EUR 750,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2008.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2008099326/220/95.

(080114911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2008.

ARELA S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 89.183.

Extrait des résolutions prises par l'associée unique en date du 3 juillet 2008

En remplacement de la société à responsabilité limitée UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l., gérant démissionnaire, Monsieur Carl SPEECKE, administrateur de sociétés, né à Kortrijk (Belgique), le 5 mars 1964, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 16 juillet 2008.

Pour extrait sincère et conforme

Pour ARELA S.à r.l

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008099241/29/19.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2008, réf. LSO-CS11485. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080113596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2008.

Elite Advisers, Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 124.371.

L'an deux mille huit, le vingt et un juillet.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

JOAL S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à L-1331, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 125.598; et

Alsema S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à L-1365, 61 Montée Saint Crépin, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 137.451;

toutes deux représentées par M^e Gregori Tastet, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-1660 Luxembourg, 4 Grand-rue

en vertu de deux procurations sous seing privé données le 10 juillet 2008.

Lesquelles procurations, après avoir été paraphées «ne varietur» par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentant resteront annexées aux présentes.

Lesquelles comparantes, représentées comme dit ci-avant, agissant en leur qualité d'actionnaires, représentant l'intégralité du capital social de la société anonyme ELITE ADVISERS S.A., avec siège social à L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg en date du 30 janvier 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 667 du 20 avril 2007 inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 124.371.

Lesquels actionnaires, agissant comme ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, ont requis le notaire sous-signé d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Actionnaires décident sur proposition du conseil d'administration à l'unanimité de créer deux classes d'actions représentatives du capital social de la Société, composées d'une classe d'actions de type A, correspondant aux 900 (neuf cents) actions ordinaires d'une valeur nominale de EUR 250,- (deux cent cinquante euros) par action et d'une classe d'actions de type B, correspondant aux 100 (cent) actions privilégiées sans droit de vote avec une valeur nominale de EUR 250,- (deux cent cinquante euros) par action.

Deuxième résolution

Les actions de type B auront les caractéristiques suivantes:

- il s'agit d'actions qui ne sont pas assorties d'un droit de vote, sauf dans les cas où un droit de vote a été expressément réservé aux porteurs de ces actions par de la loi;
- chaque action donnera droit à un dividende privilégié correspondant à 0,5% (un demi pour cent) du bénéfice réalisé par la Société, après attribution du résultat aux comptes de réserve légaux;
- chaque action de type B aura une valeur nominale de EUR 250,- (deux cent cinquante euros).

Troisième résolution

Les Actionnaires décident à l'unanimité d'échanger chacune quatre-vingt-dix pourcent (90%) des leurs actions en actions de type A et dix pourcent (10%) en actions de type B.

Quatrième résolution

Les Actionnaires décident en conséquence à l'unanimité de modifier le 1^{er} paragraphe de l'article 5 des statuts de la société le quel aura alors la teneur suivante:

« **Art. 5. (1^{er} paragraphe).** Le capital social est fixé à deux cent cinquante mille euros (EUR 250.000,-) représenté par neuf cents (900) actions ordinaires nominatives de type A avec droit de vote et par cent (100) actions privilégiées sans droit de vote nominatives de type B chacune d'une valeur nominale de deux cent cinquante euros (EUR 250,-) par action.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés à 900,- EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire du comparant, connu du notaire par ses nom, prénoms usuels, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. TASTET, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 juillet 2008. Relation: LAC/2008/30331. - Reçu € 12,- (douze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2008.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2008099333/206/62.

(080115015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2008.

SDAB S.A., Steiner, d'Argonne, Brown S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-7213 Bereldange, 8, am Becheler.

R.C.S. Luxembourg B 54.763.

L'an deux mille huit, le deux juillet.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "STEINER, D'ARGONNE, BROWN S.A.", en abrégé SDAB S.A. avec siège social à L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy

constituée suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, alors notaire de résidence à Hesperange en date du 6 mai 1996, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 371 du 2 août 1996

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 54.763

L'assemblée est ouverte à 15.30 heures sous la présidence de Madame Anne LAUER, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Henri DA CRUZ, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Max MAYER, employé, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, Madame le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Transfert du siège social vers L-7213 Bereldange, 8, am Becheler et en conséquence modification des deux premier paragraphes de l'article 2 des statuts.

2.- Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Unique résolution

L'assemblée générale transfère le siège social vers L-7213 Bereldange, 8, am Becheler et en conséquence modifie les deux premiers paragraphes de l'article 2 des statuts comme suit:

« **Art. 2. (Paragraphes 1^{er} + 2).** Le siège social est établi dans la Commune de Walferdange.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'assemblée générale.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 10.40 heures.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à environ 650,- EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. LAUER, H. DA CRUZ, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 juillet 2008. Relation: LAC/2008/27292. - Reçu € 12,- (douze euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 18 juillet 2008.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2008099334/206/58.

(080115022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2008.

Eco Financière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 87.376.

L'an deux mille huit, le quatorze juillet.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "ECO FINANCIERE S.A.", ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 87.376, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 3 mai 2002, publié au Mémorial C numéro 1131 du 26 juillet 2002.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Paul MARX, docteur en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Amélie BRICE, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur David SANA, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux

représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, sera conservée dans l'étude de celui-ci.

Resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a été convoquée par des avis de convocation contenant l'ordre du jour et publiés:

- au Mémorial C numéro 1567 du 26 juin 2008 et numéro 1657 du 5 juillet 2008;

- au journal "Letzebuurger Journal" du 26 juin 2008 et du 5 juillet 2008;

ainsi qu'il appert de la présentation des exemplaires à l'assemblée.

B) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Modification de l'article 2 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg-ville. Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la ville de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Une telle décision n'aura, cependant, aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données."

2. Adoption d'une valeur nominale de EUR 31,- par action.

3. Echange des 310 actions existantes d'une valeur nominale de EUR 100,- chacune contre 1.000 actions d'une valeur nominale de EUR 31,- chacune.

4. Modification afférente du premier alinéa de l'article 5 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 5. 1^{er} alinéa.** Le capital social est fixé à trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un Euros (EUR 31,-) chacune."

5. Modification de l'article 6 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 6.** La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, de la catégorie A ou de la catégorie B, lesquels ne sont pas nécessairement actionnaires de la société. Les administrateurs seront élus par les actionnaires à l'assemblée générale qui déterminera leur nombre, leur rémunération et le terme de leur mandat. Le terme du mandat d'un administrateur ne peut excéder six ans, et les administrateurs conservent leur mandat jusqu'à l'élection de leurs successeurs. Les administrateurs peuvent être réélus à leur fonction pour différents mandats consécutifs. Lorsque la société est constituée par un associé unique, ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé. Dans ce cas, l'administrateur unique exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration. Les administrateurs seront élus à la majorité simple des votes des actions présentes ou représentées. Tout administrateur peut être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires. En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de démission ou toute autre cause, cette vacance pourra être complétée sur une base temporaire jusqu'à la réunion de la prochaine assemblée générale des actionnaires, conformément aux dispositions légales applicables."

6. Modification de l'article 7 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 7.** Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président. En cas d'empêchement, il est remplacé par l'administrateur le plus âgé. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou en cas d'empêchement de celui-ci, de l'administrateur le plus âgé, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent. Tout administrateur pourra se faire représenter aux conseils d'administration en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie ou télégramme un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues. Le conseil d'administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. Au cas où lors d'une réunion, il existerait une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du président de la réunion sera prépondérante. Les décisions du conseil d'administration peuvent aussi être prises par lettre circulaire, les signatures des différents administrateurs pouvant être apposées sur plusieurs exemplaires de la décision écrite du conseil d'administration. Tout administrateur pourra en outre participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant

part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion tenue dans ces conditions est équivalente à la présence physique à cette réunion."

7. Modification de l'article 9 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 9.** La société sera engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un administrateur de la catégorie A ensemble avec un administrateur de la catégorie B, ou dans le cas où il y aurait un seul administrateur par sa seule signature, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation des pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu des dispositions de l'article 10 des statuts."

8. Modification de l'article 10 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 10.** Le conseil d'administration pourra déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants, et autres agents, actionnaires ou non, agissant seuls ou conjointement. Le conseil d'administration pourra aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non."

9. Modification de l'article 13 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 13.** L'assemblée générale des actionnaires de la société représente tous les actionnaires de la société. Elle dispose des pouvoirs les plus larges pour décider, mettre en œuvre ou ratifier les actes en relation avec les opérations de la société, à moins que les statuts n'en disposent autrement. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la ville de Luxembourg à l'endroit indiqué dans les convocations, le troisième mercredi de mai à 15.00 heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant. Les autres assemblées générales des actionnaires pourront se tenir au lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation. Chaque action donne droit à une voix. Chaque actionnaire pourra prendre part aux assemblées générales des actionnaires en désignant par écrit, par télécopie, e-mail, ou tout autre moyen de communication similaire une autre personne comme mandataire. Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée d'actionnaires, et s'ils déclarent avoir connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée peut être tenue sans convocation ou publication préalable. Lorsque la société n'a qu'un actionnaire unique, celui-ci est qualifié par la loi d'"associé" et exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des actionnaires."

10. Démission de Monsieur Fabio GAGGINI, de ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration et décharge.

11. Confirmation du mandat de l'administrateur, Monsieur Pietro LONGO, ainsi que du mandat de l'administrateur Monsieur Eric MAGRINI, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013 et attribution de la catégorie B à ces administrateurs.

12. Nomination de Monsieur Philippe TOUSSAINT, administrateur de sociétés, né à Arlon (Belgique), le 2 septembre 1975, ayant son domicile professionnel à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme administrateur de catégorie B jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.

13. Nomination de Monsieur Jean-Marie VESCOVI, administrateur de sociétés, né à Genes (Italie), le 25 septembre 1965, demeurant à Monaco, 6, Quai Jean-Charles Rey, comme administrateur de catégorie A jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.

14. Divers.

C) Qu'il résulte de la liste de présence que deux cent dix-sept (217) actions sur un total de trois cent dix (310) actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

D) Que l'assemblée est régulièrement constituée, le quorum de présence requis par la loi étant atteint, et qu'elle peut délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour lui soumis.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 2 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg-ville. Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la ville de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Une telle décision n'aura, cependant, aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données."

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'adopter une valeur nominale de trente et un Euros (EUR 31,-) par action.

Troisième résolution

L'assemblée décide d'échanger les trois cent dix (310) actions existantes d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune contre mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un Euros (EUR 31,-) chacune.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier le premier alinéa l'article 5 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 5. (1^{er} alinéa).** Le capital social est fixé à trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un Euros (EUR 31,-) chacune."

Cinquième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 6 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 6.** La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, de la catégorie A ou de la catégorie B, lesquels ne sont pas nécessairement actionnaires de la société. Les administrateurs seront élus par les actionnaires à l'assemblée générale qui déterminera leur nombre, leur rémunération et le terme de leur mandat. Le terme du mandat d'un administrateur ne peut excéder six ans, et les administrateurs conservent leur mandat jusqu'à l'élection de leurs successeurs. Les administrateurs peuvent être réélus à leur fonction pour différents mandats consécutifs. Lorsque la société est constituée par un associé unique, ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé. Dans ce cas, l'administrateur unique exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration. Les administrateurs seront élus à la majorité simple des votes des actions présentes ou représentées. Tout administrateur peut être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires. En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de démission ou toute autre cause, cette vacance pourra être complétée sur une base temporaire jusqu'à la réunion de la prochaine assemblée générale des actionnaires, conformément aux dispositions légales applicables."

Sixième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 7 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 7.** Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président. En cas d'empêchement, il est remplacé par l'administrateur le plus âgé. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou en cas d'empêchement de celui-ci, de l'administrateur le plus âgé, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent. Tout administrateur pourra se faire représenter aux conseils d'administration en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie ou télégramme un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues. Le conseil d'administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. Au cas où lors d'une réunion, il existerait une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du président de la réunion sera prépondérante. Les décisions du conseil d'administration peuvent aussi être prises par lettre circulaire, les signatures des différents administrateurs pouvant être apposées sur plusieurs exemplaires de la décision écrite du conseil d'administration. Tout administrateur pourra en outre participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion tenue dans ces conditions est équivalente à la présence physique à cette réunion."

Septième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 9 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 9.** La société sera engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un administrateur de la catégorie A ensemble avec un administrateur de la catégorie B, ou dans le cas où il y aurait un seul administrateur par sa seule signature, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation des pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu des dispositions de l'article 10 des statuts."

Huitième résolution

L'assemblée décide modifier l'article 10 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 10.** Le conseil d'administration pourra déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants, et autres agents, actionnaires ou non, agissant seuls ou conjointement. Le conseil d'administration pourra aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non."

Neuvième résolution

L'assemblée décide modifier l'article 13 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 13.** L'assemblée générale des actionnaires de la société représente tous les actionnaires de la société. Elle dispose des pouvoirs les plus larges pour décider, mettre en œuvre ou ratifier les actes en relation avec les opérations de la société, à moins que les statuts n'en disposent autrement. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la ville de Luxembourg à l'endroit indiqué dans les convocations, le 30 mai à 15.00 heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant. Les autres assemblées générales des actionnaires pourront se tenir au lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation. Chaque action donne droit à une voix. Chaque actionnaire pourra

prendre part aux assemblées générales des actionnaires en désignant par écrit, par télécopie, e-mail, ou tout autre moyen de communication similaire une autre personne comme mandataire. Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée d'actionnaires, et s'ils déclarent avoir connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée peut être tenue sans convocation ou publication préalable. Lorsque la société n'a qu'un actionnaire unique, celui-ci est qualifié par la loi d'"associé" et exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des actionnaires."

Dixième résolution

L'assemblée décide de donner décharge pleine et entière à l'administrateur et au président du conseil d'administration démissionnaire, Monsieur Fabio GAGGINI, pour l'exercice de ses mandats.

Onzième résolution

L'assemblée décide de confirmer le mandat d'administrateur de Monsieur Pietro LONGO, ainsi que le mandat d'administrateur de Monsieur Eric MAGRINI jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013 et d'attribuer la catégorie B à ces administrateurs.

Douzième résolution

décide de nommer Monsieur Philippe TOUSSAINT, administrateur de sociétés, né le 2 septembre 1975 à Arlon (Belgique), ayant son domicile professionnel à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme administrateur de catégorie B jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.

Treizième résolution

L'assemblée décide de nommer Monsieur Jean-Marie VESCOVI, administrateur de sociétés, né le 25 septembre 1965 à Gênes (Italie), ayant son domicile à Monaco, 6, Quai Jean-Charles Rey, comme administrateur de catégorie A jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à mille soixante-quinze Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: MARX - BRICE - SANA - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 22 juillet 2008. Relation GRE/2008/3016. Douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 1^{er} août 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008099335/231/225.

(080115047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2008.

Alkab S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 138.287.

In the year two thousand and eight, on the ninth day of the month of June.

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared TFP Royal S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of Luxembourg with registered office at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, registered with the registry of trade and companies of Luxembourg under number RCS Luxembourg B 138.272, (the "Sole Shareholder") represented by M^e Miriam Schinner, Rechtsanwältin, residing in Luxembourg pursuant to a proxy dated 6 June 2008, being the Sole Shareholder of and holding all twelve thousand and five hundred (12,500) shares in issue in Alkab S.à r.l., (the "Company") a société à responsabilité limitée having its registered office at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, incorporated on 11 April 2008 by deed of M^e Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 1304 of 28 May 2008.

The appearing party declared and requested the notary to record as follows:

(A). The Sole Shareholder holds all shares in issue in the Company, so that decisions can validly be taken on the sole item of the agenda.

(B). The item on which resolution is to be passed is as follows:

- Increase of the issued share capital of the Company from twelve thousand and five hundred euros (€ 12,500) to one hundred twenty-five thousand euros (€ 125,000) by the issue of one hundred twelve thousand five hundred (112,500) shares of a par value and subscription price of one Euro (€ 1) each; subscription to the new shares by the Sole Shareholder and full payment thereof by contribution in cash to the Company, issue of the new shares and consequential amendment of article 5 of the articles of incorporation.

Thereafter the following resolution was passed:

Sole Resolution

It is resolved to increase the issued share capital of the Company from twelve thousand and five hundred euros (€ 12,500) to one hundred twenty-five thousand euros (€ 125,000) by the issue of one hundred twelve thousand five hundred (112,500) shares of a par value and subscription price of one Euro (€ 1) each.

The Sole Shareholder, prenamed, subscribed to, and fully paid by contribution in cash, the new shares as set out above.

Evidence of the payment of the subscription price was shown to the undersigned notary.

The new shares having thus been issued as set forth above it is resolved to allocate the aggregate nominal amount to the share capital.

In order to reflect the resolutions above, it is resolved to amend article 5 of the articles of incorporation to read as follows:

"5. The issued share capital of the Company is set at one hundred twenty-five thousand euros (€ 125,000) divided into one hundred twenty-five thousand (125,000) shares with a par value of one Euro (€ 1) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association and the Company may proceed to the repurchase of its other shares upon resolution of its shareholders.

Any available share premium shall be distributable."

There being no further item on the agenda the meeting was closed.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its increase of share capital are estimated at two thousand euro.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the party hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Done in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading these minutes the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le neuvième jour du mois de juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu TFP Royal S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sou le numéro RCS Luxembourg B 138.272 (l'Associé Unique), représentée par M^e Miriam Schinner, Rechtsanwältin, demeurant à Luxembourg en vertu d'une procuration datée du 6 juin 2008, étant l'Associé Unique et détenant toutes les douze mille cinq cent (12.500) parts sociales en émission dans Alkab S.à r.l. (la "Société"), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, constituée le 11 avril 2008 suivant acte de M^e Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1304 du 28 mai 2008.

La partie comparante a déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:

(A). L'Associé Unique détient toutes les parts sociales en émission dans la Société de sorte que des décisions peuvent valablement être prises sur l'unique point de l'ordre du jour.

(B). Le point sur lequel une résolution doit être passée est le suivant:

- Augmentation du capital social émis de la Société de douze mille cinq cents euro (€ 12.500) à cent vingt-cinq mille euro (€ 125.000) par l'émission de cent douze mille cinq cent (112.500) parts sociales d'une valeur nominale et d'un prix de souscription d'un euro (€ 1) chacune; souscription aux nouvelles parts sociales par l'Associé Unique par apport en numéraire à la Société, émission des nouvelles parts sociales et modification conséquent de l'article 5 des statuts.

Ensuite, la résolution suivante a été passée:

Résolution Unique

Il a été décidé d'augmenter le capital social émis de la Société de douze mille cinq cents euro (€ 12.500) à cent vingt-cinq mille euro (€ 125.000) par l'émission de cent douze mille cinq cents (112.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (€ 1) chacune.

L'Associé Unique, prénommé, a souscrit et entièrement libéré les nouvelles parts sociales par un apport en numéraire tel que mentionné ci-dessus.

Preuve du paiement du prix de souscription a été donnée au notaire instrumentant.

Les nouvelles parts sociales ayant ainsi été émises tel que mentionné ci-dessus, il est prévu d'allouer la totalité du montant nominal au capital social.

Afin de refléter les résolutions ci-dessus, il a été décidé de modifier l'article 5 des statuts afin qu'il ait la teneur suivante:

"5. Le capital social émis de la Société est fixé à cent vingt-cinq mille euros (€ 125.000) représenté par cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (€ 1) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents Statuts et la Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales en vertu d'une décision de ses associés.

Toute prime d'émission est librement distribuable."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations, charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait de l'augmentation de son capital social sont évalués à environ deux mille euro.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais a constaté qu'à la demande de la partie comparante, le présent procès-verbal est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Dont Acte, fait à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu ce procès-verbal, la partie comparante signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: M. SCHINNER, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 juin 2008. Relation: LAC/2008/23623. — Reçu cinq cent soixante-deux euros et cinquante cents (562,50 €).

Le Receveur ff. (signé): Frank SCHNEIDER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008099339/211/104.

(080114980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2008.

Lubricat Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

R.C.S. Luxembourg B 23.057.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

- Par jugement du 10 avril 2008, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société à responsabilité limitée LUBRICOAT LUXEMBOURG S. à r.l., dont le siège social à L-8119 Bridel, 10, rue Paul Binsfeld, a été dénoncé en date du 8 juillet 2005, et a mis les frais à charge du Trésor.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Maître Emilie Waty

Le liquidateur

Référence de publication: 2008099231/250/18.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2008, réf. LSO-CS12391. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080114366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2008.

Wings Wrocław S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 25.812.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 130.392.

—
Extrait des résolutions des associés du 24 juin 2008

Il résulte des dites résolutions que:

L'assemblée a élu PricewaterhouseCoopers S.à r.l. demeurant 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg comme commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2009.

Pour Wings Wrocław S.à .r.l.

Julie Mossong
Gérante

Référence de publication: 2008099227/3648/17.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2008, réf. LSO-CS12890. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080114129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2008.

Luxacom A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-5631 Mondorf-les-Bains, 14, rue de la Résistance.
R.C.S. Luxembourg B 99.546.

—
Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 18 juin 2008

En date du 18 juin 2008, le conseil d'administration de la société a décidé:

1. d'acter la démission de Monsieur Rudi VANDENPUT de ses mandats d'administrateur et d'administrateur-délégué de la société

2. de nommer, avec effet immédiat, administrateur et administrateur-délégué Monsieur Nour-Eddin NIJAR, né le 10/09/1952 à Marrakech, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg en remplacement de Monsieur Rudi VANDENPUT démissionnaire.

L'assemblée générale lors de la prochaine réunion, procédera à l'élection définitive.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2008099228/9278/20.

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 2008, réf. LSO-CT01016. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080114081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2008.

Luxacom A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-5631 Mondorf-les-Bains, 14, rue de la Résistance.
R.C.S. Luxembourg B 99.546.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 février 2007

1. Madame Anna Janssen, demeurant à Schijndel (Pays-Bas), 39 Teeuwishoek, est nommée avec effet au 26 février 2007 nouveau Commissaire en remplacement de la société HRT Révision SA, démissionnaire.

Madame Anna Janssen débutera son mandat par une revue des comptes annuels au 31/12/04 et terminera le mandat de son prédécesseur, c'est-à-dire jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'an 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Administrateur

Référence de publication: 2008099229/9278/17.

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 2008, réf. LSO-CT01013. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080114079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2008.

Velox Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 43.000.000,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 129.921.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale de la Société du 11 juin 2008 que les mandats de Mr. Robert Moores et Mr. Hakan Johansson Gérants de catégorie A et de Mr. Christophe Gammal et Ms. Kristel Segers Gérants de catégorie B ont été renouvelé pour une durée indéterminée.

De sorte qu'à la date du 11 juin 2008, le Conseil de Gérance de la Société se compose comme suit:

- Mr. Robert Moores, Gérant de catégorie A
- Mr. Hakan Johansson, Gérant de catégorie A
- Mr. Christophe Gammal, Gérant de catégorie B
- Ms. Kristel Segers, Gérant de catégorie B
- Ms. Daphné Ribot, Gérant de catégorie B
- Halsey Sàrl, Gérant de catégorie B

POUR PUBLICATION ET REQUISITION

Halsey Group Sàrl

Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2008099214/6762/25.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2008, réf. LSO-CS09991. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080114102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2008.

MGP Europe Parallel AIV (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 122.880.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique du 24 juin 2008

Il est à noter que:

Suite au changement d'adresse de Monsieur Alexander Jeffrey, gérant de la Société, en date du 7 avril 2008, sa nouvelle adresse est 60 Sloane Avenue, London SW3 3XB, Grande-Bretagne.

Il résulte des dites résolutions que:

L'assemblée a réélu PricewaterhouseCoopers S.à r.l. demeurant 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg comme commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MGP Europe Parallel AIV (Lux) S.à r.l.

Julie Mossong

Gérante

Référence de publication: 2008099219/3648/21.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2008, réf. LSO-CS12868. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080114151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2008.

Aberdeen Global Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 120.637.

—
In the year two thousand and eight, on the first day of the month of July.

Before Us, Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders (the "Meeting") of Aberdeen Global Services S.A., (the "Company"), a société anonyme having its registered office at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg,

incorporated by a deed of the undersigned notary, then residing in Mersch, on 5 October 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, (the "Mémorial"), number 2265 on 5 December 2006.

The Meeting was presided over by Kristel Gilissen, avocat, professionally residing in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Matthieu Chambon, maître en droit, professionally residing in Luxembourg.

The Meeting elected as scrutineer Laetitia Servais, licenciée en droit, professionally residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

I. The shareholders represented and the number of shares held by each of them is shown on an attendance list, which is signed by the proxyholders, the chairman, the secretary and the scrutineer and the undersigned notary. Said attendance list will be attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

II. It appears from the said attendance list that all the shares currently in issue in the Company are represented at the present Meeting, so that the Meeting is validly constituted and can validly deliberate and decide on all the items of the agenda.

The entirety of the share capital being represented and all represented shareholders declaring having had prior knowledge of the agenda, no convening notices were necessary.

III. The agenda is as follows:

Agenda:

1. Increase of the issued share capital of the Company by ninety four thousand Euro (EUR 94,000.00) so as to bring it from its present amount of thirty one thousand Euro (EUR 31,000.00) to one hundred twenty five thousand Euro (EUR 125,000.00) by acceptance of the contribution in cash (the "Contribution") by the subscriber set out hereafter, subscription to the new shares by the subscribers set out hereafter (the "Subscriber"), payment of the Contribution and issue of nine hundred and forty (940) new shares to the Subscriber, each with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.00).

| Subscriber | Value of Contribution € | Number of shares subscribed | Subscription Price of the shares € |
|---|----------------------------|-----------------------------|---------------------------------------|
| Aberdeen Asset Management PLC | 94,000.00 | 940 | 100.00 |
| Total | 94,000.00 | 940 | 100.00 |

2. Amendment of article 3 of the articles of incorporation of the Company (the "Articles") in order to authorise the Company to act as a registrar and transfer agent.

3. Amendment of article 4 of the Articles in order to authorise the board of directors to transfer the registered office to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg.

4. Amendment of article 5 of the Articles further to the increase of the shares capital of the Company.

5. Amendment of article 8 of the Articles in order to change the hour of the annual general meeting.

6. Amendment of article 9 of the Articles in order to provide that the decisions of the general meetings are passed by a majority of the votes cast in accordance with the provisions of the law of 10 August 1915 relating to commercial companies, as amended.

7. Amendment of article 11 of the Articles to authorise the shareholders to elect directors at any general meeting.

8. Amendment of article 12 of the Articles to authorise the directors to participate to any meeting of the board of directors by video conference or any other means of telecommunication.

9. Amendment of article 12 of the Articles in order to authorise the board of directors to deliberate and act validly only if at least half of the directors are present or represented at the meeting.

10. Amendment of article 14 of the Articles in order to authorise the board of directors to delegate its power to conduct the daily management and affairs of the Company without the prior consent of the shareholders of the Company.

11. Amendment of article 18 of the Articles in order to give the power to appoint the external and independent auditor to the board of directors.

12. General update of the Articles by amending articles 8, 19 and 23 of the Articles.

IV. After deliberation the Meeting unanimously resolved as follows:

First resolution

The Meeting unanimously resolved to increase the issued share capital of the Company from thirty one thousand Euro (EUR 31,000.00) to one hundred twenty five thousand Euro (EUR 125,000.00) by the issue of NINE HUNDRED AND FORTY (940) new shares having a par value of ONE HUNDRED EURO (EUR 100.00) each.

The meeting, after having stated that the other shareholders, waived to their preferential subscription right, decides to admit to the subscription of the NINE HUNDRED AND FORTY (940) new shares the company Aberdeen Asset Management PLC, having its registered office at 10, Queen's Terrace, Aberdeen AB10 1YG 2711.

Subscription - Payment

Thereupon Aberdeen Asset Management PLC, prenamed, here represented by Mrs Laetitia SERVAIS, prenamed, by virtue of one of the aforesaid proxies, declared to subscribe to all the NINE HUNDRED AN FORTY (940) new shares, and to have them fully paid up by payment in cash, so that from now on the company has at its free and entire disposal the amount of NINETY-FOUR THOUSAND EURO (EUR 94,000.00) as was certified to the undersigned notary.

Second resolution

The Meeting unanimously resolved to amend article 3 of the Articles so as to read as follows:

"The corporate object of the Company is to maintain the register of one or more financial instruments within the meaning of article 25 of the Luxembourg law of 5 April 1993, as amended (the "1993 Law"), including the reception and execution of orders relating to such financial instruments, of which they are the necessary accessory.

The Company will also provide corporate domiciliation agents services within the meaning of article 29 of the 1993 Law.

The Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose."

Third resolution

The Meeting unanimously resolved to amend the first paragraph of article 4 of the Articles so as to read as follows:

"The registered office of the Company is established in Luxembourg, in the Grand Duchy of Luxembourg. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors. If and to the extent permitted by law, the board of directors may decide to transfer the registered office to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg."

Fourth resolution

The Meeting unanimously resolved to amend the first paragraph of article 5 of the Articles so as to read as follows:

"The issued capital is set at one hundred twenty five thousand Euro (EUR 125,000.00), consisting of one thousand two hundred and fifty (1,250) registered shares with a par value of one hundred Euro (EUR 100.00) fully paid up."

Fifth resolution

The Meeting unanimously resolved to amend the article 8 of the Articles so as to read as follows:

"The annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law, at the registered office of the Company, or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the 21st day of the month of February at 10 a.m. If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day in Luxembourg. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the board of directors, exceptional circumstances so require."

Sixth resolution

The Meeting unanimously resolved to amend the third paragraph of article 9 of the Articles so as to read as follows:

"Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of the votes cast. Votes cast shall not include votes in relation to shares represented at the meeting but in respect of which the shareholders have not taken part in the vote or have abstained or have returned a blank or invalid vote."

Seventh resolution

The Meeting unanimously resolved to amend the second paragraph of article 11 of the Articles so as to read as follows:

"The directors shall be elected by the shareholders at a general meeting, for a period ending at the next annual general meeting and until their successors are elected and qualify, provided, however, that a director may be removed with or without cause and/or replaced at any time by resolution adopted by the shareholders. They shall be reeligible."

Eighth resolution

The Meeting unanimously resolved to amend the article 12 of the Articles so as to read as follows:

"The board of directors shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members one or more vice-chairmen. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders. The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meetings of shareholders and the board of directors, but in his absence the shareholders or the board of directors may appoint another director, and in respect of shareholders' meetings any other person, as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

The board of directors from time to time may appoint the officers of the Company, including a general manager and a chief executive officer, the secretary and any assistant general managers, assistant secretaries or other officers considered necessary for the operation and management of the Company. Any such appointment may be revoked at any time

by the board of directors. Officers need not be directors or shareholders of the Company. The officers appointed, unless otherwise stipulated in these Articles, shall have the powers and duties given them by the board of directors.

Written notice of any meeting of the board of directors shall be given at least twenty-four hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. This notice may be waived by the oral consent or the consent in writing or by e-mail or fax of each director. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by cable or telegram or telex another director as his proxy. A director may also participate at any meeting of the board of directors by video conference or any other means of telecommunication permitting the identification of such director. Such means must allow the director to participate effectively at such meeting of the board of directors. The proceedings of the meeting must be retransmitted continuously.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least half of the directors are present or represented at a meeting of the board of directors. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting.

Meetings of the board of directors may be held in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

The directors, acting unanimously by circular resolution, may express their consent on one or several separate instruments in writing or by e-mail or fax confirmed in writing which shall together constitute appropriate minutes evidencing such decision."

Ninth resolution

The Meeting unanimously resolved to amend the last paragraph of article 14 of the Articles so as to read as follows:

"The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and its powers to carry out acts in furtherance of the corporate policy and purpose, to officers of the Company."

Tenth resolution

The Meeting unanimously resolved to amend the article 18 of the Articles so as to read as follows:

"The audit of the annual accounting documents of the Company shall be entrusted to an external and independent auditor. The external and independent auditor shall be appointed by directors. The external and independent auditor shall remain in office until his successor is designated."

Eleventh resolution

The Meeting unanimously resolved to update the Articles as follows:

- Amendment of the article 19 of the Articles so as to read as follows:

"The accounting year of the Company shall begin on 1st October of each year and shall terminate on 30th September of the next year."

- Amendment of the article 23 of the Articles so as to read as follows:

"All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the law of 10th August 1915 on commercial companies, as amended and the 1993 Law."

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately EUR 3,500.-.

There being no further business on the agenda, the Meeting is thereupon closed.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the Meeting, the members of the board of the Meeting, all of whom are known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, signed together with Us, the notary, the present original deed, no shareholder expressing the wish to sign.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the persons, appearing, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same persons and in case of any difference between the English and the French text, the English text will prevail.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le premier juillet.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires (l'"Assemblée") de Aberdeen Global Services S.A. (la "Société"), une société anonyme ayant son siège social à 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Mersch, le 5 octobre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 2265 du 5 décembre 2006.

L'Assemblée a été présidée par Kristel Gilissen, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg.

Le président a nommé aux fonctions de secrétaire Matthieu Chambon, maître en droit, résidant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée a élit aux fonctions de scrutateur Laetitia Servais, licenciée en droit, résidant professionnellement à Luxembourg.

Le président a déclaré et prié le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires représentés et le nombre des actions détenues par chacun d'eux apparaissent sur la liste de présence, signées par les mandataires des actionnaires, le président, le secrétaire et le scrutateur et par le notaire instrumentant. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

II. Il résulte de la liste de présence que toutes les actions en émission de la Société sont représentées à la présente Assemblée, la présente Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points à l'ordre du jour.

L'entièreté du capital social étant représenté et tous les actionnaires représentés déclarant avoir pris connaissance au préalable de l'agenda, un avis de convocation n'était pas requis.

III. L'agenda est le suivant:

Agenda:

1. Augmentation du capital social émis de la Société de nonante quatre mille euros (€ 94.000,00) de sorte à le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (€ 31.000,00) à cent vingt-cinq mille euros (€ 125.000,00) par l'acceptation de l'apport en espèces (l'"Apport") par le souscripteur désigné ci-dessous, souscription des nouvelles actions émises par le souscripteur tel que désigné ci-dessous (le "Souscripteur"), paiement de l'Apport et émission de neuf cent quarante (940) nouvelles actions au Souscripteur, ayant chacune une valeur nominale de cent euros (€ 100,00).

| Souscripteur | Valeur de l'Apport € | Nombre des actions souscrites | Prix de souscription des actions € |
|-------------------------------------|-------------------------|----------------------------------|---|
| Aberdeen Asset Management PLC | 94.000,00 | 940 | 100,00 |
| Total | 94.000,00 | 940 | 100,00 |

2. Modification de l'article 3 des statuts de la Société (les "Statuts") afin d'autoriser la Société à agir en qualité d'agent teneur de registre et agent de transfert.

3. Modification de l'article 4 des Statuts afin d'autoriser le conseil d'administration de transférer le siège social à une autre adresse au Grand-Duché de Luxembourg.

4. Modification de l'article 5 des Statuts suite à l'augmentation de capital de la Société.

5. Modification de l'article 8 des Statuts pour changer l'heure de l'assemblée générale annuelle.

6. Modification de l'article 9 des Statuts afin de prévoir que les décisions lors des assemblées des actionnaires sont prises par la majorité des voix exprimées en conformité avec les dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

7. Modification de l'article 11 des Statuts afin d'autoriser les actionnaires à élire les administrateurs lors de toute assemblée.

8. Modification de l'article 12 des Statuts pour autoriser les administrateurs à participer aux réunions du conseil d'administration par vidéoconférence ou tout autre moyen de télécommunication.

9. Modification de l'article 12 des Statuts afin d'autoriser le conseil d'administration à délibérer et agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée lors de la réunion.

10. Modification de l'article 14 des Statuts afin d'autoriser le conseil d'administration à déléguer son pouvoir d'exercer la gestion journalière de la Société sans le consentement préalable des actionnaires de la Société.

11. Modification de l'article 18 des Statuts afin de donner le pouvoir de nommer un auditeur externe et indépendant au conseil d'administration.

12. Mise à jour des Statuts par la modification des articles 8, 19 et 23 des Statuts.

IV. Après avoir délibéré, l'Assemblée prend, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide à l'unanimité d'augmenter le capital social de la Société de trente et un mille euros (EUR 31.000,00) à cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000,00), par l'émission de NEUF CENT QUARANTE (940) actions nouvelles d'une valeur nominale de CENT EUROS (EUR 100,00) chacune.

L'assemblée, après avoir constaté que les autres actionnaires ont renoncé à leur droit préférentiel de souscription, décide d'admettre à la souscription des NEUF CENT QUARANTE (940) actions nouvelles l'actionnaire la société Aberdeen Asset Management PLC, ayant son siège social à 10, Queen's Terrace, Aberdeen AB10 1YG.

Souscription - Libération

Ensuit la société Aberdeen Asset Management PLC, prédésignée, ici représentée par Madame Laetitia SERVAIS, prénommée, en vertu d'une des procurations dont mention ci-avant, a déclaré souscrire à toutes les NEUF CENT QUARANTE (940) actions nouvelles, et les libérer intégralement en numéraire, de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de QUATRE-VINGT-QUATORZE MILLE EUROS (EUR 94.000,00), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide à l'unanimité de modifier l'article 3 des Statuts de manière à lire:

"L'objet de la Société est de tenir le registre d'un ou de plusieurs instruments financiers au sens de l'article 25 de la loi luxembourgeoise du 5 avril 1993, telle que modifiée (la "Loi de 1993"), en ce compris la réception et l'exécution d'ordres relatifs à de tels instruments financiers, dont ils constituent l'accessoire nécessaire.

La Société pourra également fournir des services d'agent domiciliataire au sens de l'article 29 de la Loi de 1993.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières dans tous domaines aux fins de faciliter la réalisation de son objet. La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières dans tous domaines aux fins de faciliter la réalisation de son objet."

Troisième résolution

L'Assemblée décide à l'unanimité de modifier le premier paragraphe de l'article 4 des Statuts de manière à lire:

"Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être créé, par décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Si et dans la mesure permise par la loi, le conseil d'administration peut décider de transférer le siège social à une autre adresse au Grand-Duché de Luxembourg."

Quatrième résolution

L'Assemblée décide à l'unanimité de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des Statuts de manière à lire:

"Le capital émis est fixé à cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000,00), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions nominatives avec une valeur nominale de cent euros (EUR 100,00) entièrement libérées."

Cinquième résolution

L'Assemblée décide à l'unanimité de modifier l'article 8 des Statuts de manière à lire:

"L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra, conformément à la loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le 21^{ème} jour du mois de février à 10.00 heures. Si ce jour n'est pas un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour bancaire ouvrable suivant à Luxembourg. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres assemblées générales des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation."

Sixième résolution

L'Assemblée décide à l'unanimité de modifier le troisième paragraphe de l'article 9 des Statuts de manière à lire:

"Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, les décisions de l'assemblée des actionnaires sont prises à la majorité voix exprimées. Les voix exprimées ne comprennent pas les voix attachées aux actions pour lesquelles les actionnaires n'ont pas pris part au vote ou se sont abstenus ou ont rendu un vote blanc ou nul."

Septième résolution

L'Assemblée décide à l'unanimité de modifier le second paragraphe de l'article 11 des Statuts de manière à lire:

"Les administrateurs seront élus par une assemblée générale pour une période se terminant à la prochaine assemblée annuelle et lorsque leurs successeurs auront été élus; toutefois un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision des actionnaires. Ils sont rééligibles."

Huitième résolution

L'Assemblée décide à l'unanimité de modifier l'article 12 des Statuts de manière à lire:

"Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président et pourra élire en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il désignera également un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui devra dresser les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration ainsi que des assemblées des actionnaires. Le conseil d'administration se réunira sur convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président du conseil d'administration présidera les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration, mais en son absence les actionnaires ou le conseil d'administration désigneront à la majorité un autre administrateur et pour les assemblées générales des actionnaires toute autre personne pour assumer la présidence de ces assemblées et réunions.

Le conseil d'administration nommera, s'il y a lieu, des directeurs et fondés de pouvoir de la Société, dont un directeur général, un administrateur-délégué, un ou plusieurs secrétaires, éventuellement des directeurs généraux-adjoints, des secrétaires adjoints et d'autres directeurs et fondés de pouvoir dont les fonctions seront jugées nécessaires pour mener à bien les affaires de la Société. Pareilles nominations peuvent être révoquées à tout moment par le conseil d'administration. Les directeurs et fondés de pouvoir n'ont pas besoin d'être administrateurs ou actionnaires de la Société. Pour autant que les statuts n'en décident pas autrement, les directeurs et fondés de pouvoir auront les pouvoirs et les charges qui leur sont attribués par le conseil d'administration.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné au moins vingt-quatre heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation suite à l'assentiment oral ou écrit ou par e-mail ou fax de chaque administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme ou télex un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur pourra également participer à toute réunion du conseil d'administration par vidéo conférence ou tout autre moyen de communication permettant son identification. De tels moyens doivent permettre à l'administrateur de participer de manière effective à la réunion du conseil d'administration. La réunion doit être continuellement retransmise.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir que si au moins la moitié des administrateurs sont présents ou représentés. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés.

Les réunions du conseil d'administration pourront être tenues au Grand-Duché de Luxembourg ou ailleurs.

Le conseil d'administration, à l'unanimité, pourra prendre des résolutions par voie de circulaire, en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par e-mail ou fax à confirmer par écrit, le tout constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue."

Neuvième résolution

L'Assemblée décide à l'unanimité de modifier le dernier paragraphe de l'article 14 des Statuts de manière à lire:

"Le conseil d'administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière et à l'exécution d'opérations en vue de l'accomplissement de son objet et de la poursuite de l'orientation générale de sa gestion à des directeurs ou fondés de pouvoir de la Société."

Dixième résolution

L'Assemblée décide à l'unanimité de modifier le dernier paragraphe de l'article 18 des Statuts de manière à lire:

"La révision des documents comptables annuels de la Société sera confiée à un réviseur d'entreprises externe et indépendant. Le réviseur d'entreprises externe et indépendant sera nommé par les administrateurs. Le réviseur d'entreprises externe et indépendant pourra rester en fonction jusqu'à ce que son successeur soit désigné."

Onzième résolution

L'Assemblée décide à l'unanimité de mettre à jour les Statuts comme suit:

- Modification de l'article 19 des Statuts de manière à lire:

"L'exercice social commencera le 1^{er} octobre de chaque année et se terminera le 30 septembre de l'année suivante."

- Modification de l'article 23 des Statuts de manière à lire:

"Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée et la Loi de 1993."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge, en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de EUR 3.500,00.

N'ayant plus de point à l'ordre du jour, l'Assemblée est dès lors close.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le Notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, reconnaît par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent procès-verbal est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française, à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à l'Assemblée, aux membres du bureau tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec Nous notaire le présent acte, aucun actionnaire ayant exprimé le souhait de signer.

Signé: K. GILISSEN, M. CHAMBON, L. SERVAIS et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 juillet 2008. Relation: LAC/2008/28422. — Reçu quatre cent soixante-dix euros (470,00 €).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008099351/242/340.

(080114660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2008.

Tiledrasi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1147 Luxembourg, 2, rue de l'Avenir.

R.C.S. Luxembourg B 94.278.

In the year two thousand and eight, on the eighth day of July.

Before Us Maître Henri HELLINCKX, notary, residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of the Shareholders of "TILEDASI S.A.", (R.C.S. Luxembourg, section B number 94.278), having its registered office in L-1147 Luxembourg, 2, rue de l'Avenir, incorporated by deed of Maître André Schwachtgen, then notary residing in Luxembourg, on June 18, 2003, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C number 765 of July 21, 2003.

The meeting is presided over by Mrs. Belinda HENIG, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mr. Socrates Loizides, lawyer, residing in Athens.

The meeting elects as scrutineer Mr. David Tudor, lawyer, residing in London.

The chairman declares and requests the notary to record:

I.- That the shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

The shareholders are:

a.- Mr. Socrates Loizides, lawyer, residing professionally at 138 Solonos Street, Athens, Greece,

b.- Mrs. Niki Stampoli, lawyer, residing professionally at 138, Solonos Street, Athens, Greece.

II.- As it appears from the attendance list, all the FIFTEEN THOUSAND FIVE HUNDRED (15,500) shares representing the entire share capital are present or represented at the present extraordinary general meeting, so that the meeting is regularly constituted and can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders declare having had full prior knowledge.

III.- There also appears:

Myriad Development B.V., a company having its registered office at Hoofddorp, 2132 HC Hoofddorp, Jupiterstraat 13-15,

here represented by Mr. David Tudor, prenamed,

by virtue of a proxy given on July 4, 2008 here attached.

IV That the agenda of the extraordinary general meeting is the following:

1.- Record of the transfer of FIFTEEN THOUSAND FOUR HUNDRED AND NINETY-NINE (15,499) shares having a par value of TWO EURO (EUR 2.-) each, of TILEDASI S.A., by the shareholder Mr. Socrates Loizides, lawyer, residing professionally at 138, Solonos Street, Athens, Greece, to Myriad Development B.V., a company having its registered office at Hoofddorp, 2132 HC Hoofddorp, Jupiterstraat 13-15, for the price of ONE EURO (EUR 1.-).

1.- Record of the transfer of ONE (1) share having a par value of TWO EURO (EUR 2.-) of TILEDASI S.A., by the shareholder Mrs. Niki Stampoli, lawyer, residing professionally at 138, Solonos Street, Athens, Greece, to Myriad Development B.V., a company having its registered office at Hoofddorp, 2132 HC Hoofddorp, Jupiterstraat 13-15, for the price of ONE EURO (EUR 1.-).

After the foregoing has been approved by the Meeting, the same unanimously took the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to record the transfer of FIFTEEN THOUSAND FOUR HUNDRED AND NINETY-NINE (15,499) shares having a par value of TWO EURO (EUR 2.-) each by the shareholder Mr. Socrates Loizides, lawyer, residing professionally at 138, Solonos Street, Athens, Greece, to Myriad Development B.V., a company having its registered office at Hoofddorp, 2132 HC Hoofddorp, Jupiterstraat 13-15, for the price of ONE EURO (EUR 1.-) which prize has been paid without presence of the notary, wherever receipt.

Second resolution

The meeting decides to record the transfer of ONE (1) share having a par value of TWO EURO (EUR 2.-) of TILEDASI S.A., by the shareholder Mrs. Niki Stampoli, lawyer, residing professionally at 138, Solonos Street, Athens, Greece, to Myriad Development B.V., a company having its registered office at Hoofddorp, 2132 HC Hoofddorp, Jupiterstraat 13-15, for the price of ONE EURO (EUR 1.-) which prize has been paid without presence of the notary, wherever receipt.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever as a result of the present deed, shall be born to the transferee.

There being no further business on the Agenda, the Meeting was thereupon closed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le huit juillet.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «TILEDASI S.A.», ayant son siège social à L-1147 Luxembourg, 2, rue de l'Avenir, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 94.278, constituée suivant acte reçu par Maître André Schwachtgen, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 juin 2003, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C numéro 765 du 21 juillet 2003.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Belinda Henig, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire Monsieur Socrates Loizides, juriste, demeurant à Athènes.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur David Tudor, juriste, demeurant à Londres.

La présidente déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les actionnaires sont:

a.- Mr. Socrates Loizides, juriste, demeurant professionnellement à 138, Solonos Street, Athènes, Grèces,

2.- Mr. Niki Stampoli, , juriste, demeurant professionnellement à 138, Solonos Street, Athènes, Grèces,

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les QUINZE MILLE CINQ CENTS (15.500) actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Est également présente:

La société Myriad Development B.V., une société ayant son siège à Hoofddorp, 2132 HC Hoofddorpm, Jupiterstraat 13-15, ici représentée par Monsieur David Tudor, prénommé en vertu d'une procuration lui délivrée en date du 4 juillet 2008, ci-annexée.

IV.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée générale extraordinaire est le suivant:

1.- Constatation de la cession de QUINZE MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGT-DIX-NEUF (15.499) actions ayant une valeur nominale de DEUX EUROS (EUR 2,-) chacune de la société TILEDASI S.A..A., par l'actionnaire Monsieur Socrates Loizides, juriste, demeurant professionnellement à 138, Solonos Street, Athènes, Grèces.à la société Myriad Development B.V., une société ayant son siège à Hoofddorp, 2132 HC Hoofddorpm, Jupiterstraat 13-15, pour le prix de UN EURO (EUR 1.-).

2.- Constatation de la cession d'UNE (1) action ayant une valeur nominale de DEUX EUROS (EUR 2.-) de la société TILEDASI S.A..A., par l'actionnaire Niki Stampoli, juriste, demeurant professionnellement à 138, Solonos Street, Athènes, Grèces, à la société Myriad Development B.V., une société ayant son siège à Hoofddorp, 2132 HC Hoofddorpm, Jupiterstraat 13-15, pour le prix de UN EURO (EUR 1.-).

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière à pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée constate par les présentes la cession de QUINZE MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGT-DIX-NEUF (15.499) actions ayant une valeur nominale de DEUX EUROS (EUR 2,-) chacune de la société TILEDASI S.A., par l'actionnaire Monsieur Socrates Loizides, juriste, demeurant professionnellement à 138, Solonos Street, Athènes, Grèces.à

la société Myriad Development B.V., une société ayant son siège à Hoofddorp, 2132 HC Hoofddorpm, Jupiterstraat 13-15, pour le prix de UN EURO (EUR 1.-).

Le prix de cession a été payé avant les formalités des présentes, ce dont le cédant accorde bonne et valable quittance.

Deuxième résolution

L'assemblée constate par le présentes la cession d'UNE (1) action ayant une valeur nominale de DEUX EUROS (EUR 2,-) de la société TILEDASI S.A., par l'actionnaire Niki Stampoli, juriste, demeurant professionnellement à 138, Solonos Street, Athènes, Grèces, à la société Myriad Development B.V., une société ayant son siège à Hoofddorp, 2132 HC Hoofddorpm, Jupiterstraat 13-15, pour le prix de UN EURO (EUR 1.-).

Le prix de cession a été payé avant les formalités des présentes, ce dont la cédante accorde bonne et valable quittance.

Les transferts afférents aux cessions intervenues dans le registre des actionnaires, seront effectués à la diligence des parties.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, en raison des présentes, sont à charge de la cessionnaire.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

A la demande des comparants le notaire, qui parle et comprend l'anglais, a établi le présent acte en anglais suivi d'une version française. Sur demande des comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont procès verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: B. HENIG, S. LOIZIDES, D. TUDOR, N. STAMPOLI et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 juillet 2008. Relation: LAC/2008/29238. - Reçu douze euros (12€).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008099350/242/134.

(080114727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2008.

Hollimex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 105.728.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 21 juillet 2008

L'Assemblée Générale procède à compter de ce jour à la révocation de:

Luc VERELST, directeur de société, né le 23 avril 1954 à Wilrijk (Belgique).

L'Assemblée Générale décide de nommer, avec effet immédiat, en remplacement de M. Luc VERELST:

Mme Sandrine ANTONELLI, employée privée, née le 6 mars 1969 à SAVIGNY SUR ORGE (France), demeurant professionnellement 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2010.

Extrait sincère et conforme

HOLLIMEX S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008099399/1022/20.

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 2008, réf. LSO-CT00859. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080114969) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2008.

Eurocom Real Estate, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 100.721.

—
Extrait des résolutions prises par l'actionnaire unique tenu le 20 février 2008

1. L'actionnaire unique a accepté la démission de Mr. Karel Heeren de sa fonction de gérant de la société avec effet au 13 décembre 2007.

2. Monsieur Jean Lemaire, né le 10 juillet 1953 à Bastogne (Belgique) et résidant professionnellement au 31, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, a été coopté comme nouveau gérant de la Société avec effet immédiat et pour une période illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Eurocom Real Estate

Signature

Référence de publication: 2008099400/3258/19.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2008, réf. LSO-CR10650. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080115052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2008.

EPI NU, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 570.500,00.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 102.081.

—
Extrait des résolutions des associés prises en date du 26 juin 2008

1. La démission de Jean-Louis Camuzat a été acceptée avec effet au 26 juin 2008.

2. Monsieur Andreas Demmel, manager, demeurant professionnellement 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, né le 11 avril 1969 à Munich, Allemagne, est nommé gérant avec effet au 26 juin 2008 et ce pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance se compose dorénavant comme suit:

- Monsieur Brian McMahon
- Madame Minna Merilainen
- Monsieur Andreas Demmel

POUR PUBLICATION

EPI NU S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008099402/1649/22.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2008, réf. LSO-CS04615. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080114701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2008.

Auto-Kredyt Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 61.268.

—
Extrait des décisions du conseil d'administration du 31 décembre 2002

Le Conseil accepte la démission de Monsieur Derek Ruxton de son poste d'Administrateur de la Société avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et des Associations.

Référence de publication: 2008099380/7606/13.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2008, réf. LSO-CP08089. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080115033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2008.

AG' Deco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7303 Steinsel, 4, rue des Merisiers.
R.C.S. Luxembourg B 107.899.

—
Extrait de l'A.G. extraordinaire du 14 juillet 2008

au siège de la société, l'assemblée générale décide d'accepter:

- La révocation de Monsieur MARCHAL Philippe de son poste d'Administrateur.
- La nomination au poste d'Administrateur Madame DE LORENZI Catherine née le 22/11/1959 à MIRECOURT (France 88), résident au 4, rue des Merisiers L-7303 STEINSEL

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008099386/822/16.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2008, réf. LSO-CS11863. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080114971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2008.

Vantage EBS Holding, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 32, avenue du X Septembre.
R.C.S. Luxembourg B 137.931.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement en date du 6 juin 2008

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement en date du 6 juin 2008, que:

- l'assemblée des associés a unanimement accepté la démission de Maître Denis Lenfant de son poste de gérant de la société,

- l'assemblée a unanimement décidé de nommer au poste de gérant de catégorie A pour une durée indéterminée, Maître Christian Gaillot, avocat, ayant sa résidence professionnelle à L-2550 Luxembourg, 32, avenue du X Septembre.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008099389/4525/17.

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 2008, réf. LSO-CT01630. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080114921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2008.

Nobileo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 109.659.

A la date du 16 Septembre 2007, le conseil de gérance de la Société est composé comme suit:

- Manacor (Luxembourg) S.A. domiciliée au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Luxembourg;
- Pal André Jordanger domicilié au 9, Baldersgate, N-0263 Oslo, Norvège;
- Ole Kristian Karlsen Jordanger domicilié au 105 Cadogan Gardens, Flat 5, GB-SW3 RF2 London, Grande-Bretagne.

Chaque gérant a individuellement et sous sa seule signature les pleins pouvoirs pour engager la Société pour tous actes, dans les limites fixées par l'objet social.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Pour NOBILEO S.à r.l.

Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A.

Agent domiciliaire

Signatures

Référence de publication: 2008099390/683/21.

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 2008, réf. LSO-CT00847. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080114906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2008.

Evraz Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 105.615.

Le Conseil d'Administration tenu en date du 23 mai 2008 décide de renouveler avec effet immédiat le mandat d'administrateur-délégué de M. Alexander Frolov jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale approuvant les comptes au 31 décembre 2008.

Luxembourg, le 22 juillet 2008.
Pour avis conforme
TMF Management Luxembourg S.A.
Domiciliaire
Signatures

Référence de publication: 2008099392/805/17.

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 2008, réf. LSO-CT01200. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080114775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2008.

Sinir S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 19, rue de Mühlenbach.
R.C.S. Luxembourg B 94.483.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale du 6 juin 2008

Les mandats étant venus à échéance, les organes sociaux sont renouvelés comme suit:

Sont nommés administrateurs:

Monsieur Soheil HASHEMI ASSASSI demeurant à L-7334 Heisdorf, 27, rue des Sources,
Monsieur Peyman HASHEMI ASSASSI demeurant à L-7334 Heisdorf, 27, rue des Sources,
Madame Paula DE SOUSA PINHEIRO demeurant à L-4995 Schouweiler, 9, rue Robert Schuman.

Est nommé commissaire aux comptes:

Monsieur Ramin HASHEMI ASSASSI demeurant à L-7334 Heisdorf, 27, rue des Sources.

Les mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire à tenir en l'an 2014.

Décision du conseil d'administration du 6 juin 2008

A l'unanimité et en conformité avec les pouvoirs conférés par les actionnaires, le conseil d'administration délègue ses pouvoirs de gestion journalière à son membre Monsieur Soheil HASHEMI ASSASSI, demeurant à L-7334 Heisdorf, 27, rue des Sources, avec pouvoir de représenter la société par sa seule signature pour toutes opérations de gestion courante.

Pour extraits conformes

Signature

Référence de publication: 2008099391/603/24.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2008, réf. LSO-CS12496. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080114898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2008.

Babcock & Brown Public Partnerships 2 Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 119.803.

In the year two thousand and eight, on the twenty-fourth day of July.

Before Us, Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Babcock & Brown Public Partnerships 1 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 119.726

hereby represented by Mr Max MAYER, employee, residing professionally at L-2740 Luxembourg, 3, rue Nicolas Welter,

by virtue of a proxy given under private seal on 21 July 2008.

Such proxy after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The shareholder has requested the undersigned notary to document that it is the sole shareholder of the Société à responsabilité limitée Babcock & Brown Public Partnerships 2 S.à r.l., having its registered office at L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated by a deed of the Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) dated 15 September 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1989 dated 24 October 2006 and modified by a deed of Maître Jean Seckler, notary, residing in Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg) dated 21 December 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 135 dated 17 January 2008 and modified several times and the last time by a deed of Maître Paul Decker, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) dated 26 May 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1672 dated 8 July 2008, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 119.803 (the "Company").

The shareholder, represented as above mentioned, having recognized to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1. Waiver of convening notices;
2. Increase of the share capital by an amount of GBP 17,275 in order to bring the share capital from its former amount GBP 1,649,650 to GBP 1,666,925 by way of the issue of 691 new shares having a par value of GBP 25;
3. Subscription and payment to the share capital increase;
4. Subsequent amendment of first paragraph of the article 6 of the articles of association;
5. Amendment to the share register of the company.

Request the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the partners represented considering them as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda, which has been communicated to them in advance.

Second resolution

It is decided to increase the share capital by an amount of seventeen thousand two hundred seventy-five British Pounds (GBP 17,275.-) so as to raise it from its present amount of one million six hundred forty-nine thousand six hundred fifty British Pounds (GBP 1,649,650.-) to one million six hundred sixty-six thousand nine hundred twenty-five British Pounds (GBP 1,666,925.-) by the issue of six hundred ninety-one (691) new shares having a par value of twenty five British Pounds (GBP 25.-).

Third resolution

It is decided to admit to the subscription of the new shares to the sole shareholder Babcock & Brown Public Partnerships 1 S.à r.l.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon the prenamed subscriber, represented as foresaid; declared to subscribe to the new shares, the number to which he has been admitted, and to make the payment in full for the six hundred ninety-one (691) new shares thus subscribed, by contribution in kind (hereinafter referred to as the "Contribution") consisting of a receivable of seventeen thousand two hundred seventy-five British Pounds (GBP 17,275.-) towards the Company.

The Contribution, which is hereby transferred to and accepted by the Company, is valued at seventeen thousand two hundred seventy-five British Pounds (GBP 17,275.-) entirely allocated to the corporate capital of the company.

Babcock & Brown Public Partnerships 1 S.à r.l., through its proxyholder, declared that there subsists no impediments to the free transferability of the Contribution to the Company without restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Contribution to the Company.

Proof of the ownership by Babcock & Brown Public Partnerships 1 S.à r.l. of the Contribution has been given to the undersigned notary by a declaration of Babcock & Brown Public Partnerships 1 S.à r.l., prenamed, attesting that it is the full owner of the Contribution.

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, it is decided to amend the first paragraph of the Article 6 of the Articles of Association to read as follows:

"The share capital is set at one million six hundred sixty-six thousand nine hundred twenty-five British Pounds (GBP 1,666,925.-) represented by sixty-six thousand six hundred seventy-seven shares (66,677) with a par value of twenty-five British Pounds (GBP 25.-) each, all of which are fully paid up."

Fifth resolution

The sole shareholder decides to amend the shareholders' register as follows:

| | |
|---|---------------|
| Babcock & Brown Public Partnerships 1 S.à r.l. | 66,677 shares |
| Total: sixty-six thousand six hundred seventy-seven | 66,677 shares |

Expenses

All the expenses and remunerations which shall be borne by the company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 1,300.-.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-quatre juillet.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire, de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Babcock & Brown Public Partnerships 1 S.à r.l., une entité soumise au droit de luxembourgeois ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 119.726,

représentée aux présentes par Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à L-2740 Luxembourg, 3, rue Nicolas Welter,

en vertu d'une procuration sous seing privé le 21 juillet 2008.

La dite procuration après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire soussigné demeurera annexée aux présentes pour être soumise avec elles aux formalités de l'enregistrement.

L'associé représenté comme dit est, a requis le notaire soussigné d'acter qu'il est le seul associé de la société à responsabilité limitée Babcock & Brown Public Partnerships 2 S.à r.l. ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire, de résidence à Luxembourg, le 15 septembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1989 en date du 24 octobre 2006, modifié suivant acte devant Maître Seckler, notaire, de résidence à Junglinster, en date du 21 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 135 en date du 17 janvier 2008, modifié à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte devant Maître Paul Decker, notaire, de résidence à Luxembourg, en date du 26 mai 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1672 en date du 8 juillet 2008 et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 119.803, («la Société»).

L'associé tel que représenté a déclaré avoir parfaite connaissance des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Renonciation aux formalités de convocation;
2. Augmentation du capital social d'un montant de GBP 17.275 afin de porter le capital de son montant actuel de GBP 1.649.650 à GBP 1.666.925 par l'émission de 691 nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de GBP 25;
3. Souscription et paiement;
4. Modification subséquente du paragraphe premier de l'article 6 des statuts;
5. Modification du registre de parts sociales.

Première résolution

L'entièreté du capital social étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les associés représentés se considérant dûment convoqués et déclarent avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué en avance.

Deuxième résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social à concurrence de dix-sept mille deux cent soixante-quinze Livres Sterling (GBP 17.275,-) afin de porter le capital de son montant actuel de un million six cent quarante-neuf mille six cent cinquante Livres Sterling (GBP 1.649.650,-) à un million six cent soixante-six mille neuf cent vingt-cinq Livres Sterling (GBP 1.666.925,-) par l'émission de six cent quatre-vingt-onze (691) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Livres Sterling (GBP 25,-) chacune.

Troisième résolution

Il est décidé d'admettre à la souscription des parts sociales nouvelles Babcock & Brown Public Partnerships 1 S.à r.l.

Intervention - Souscription - Libération

Ensuite le souscripteur prédésigné, représenté par Max MAYER, prénommé, en vertu de la procuration dont mention ci-avant; a déclaré six cent quatre-vingt-onze (691) parts sociales nouvelles, nombre pour lequel il a été admis, et a libérer intégralement par apport (l'«Apport») en nature consistant en une créance d'un montant de dix-sept mille deux cent soixante-quinze Livres Sterling (GBP 17.275) envers la Société.

L'Apport qui est par cet acte transféré et accepté par la Société, est évalué à dix-sept mille deux cent soixante-quinze Livres Sterling (GBP 17.275), alloué entièrement au capital social de la société.

Babcock & Brown Public Partnerships 1 S.à r.l. agissant par son mandataire dûment mandaté a déclaré qu'il n'existe pas d'obstacle au libre transfert, sans restriction ou limitation, de l'Apport à la Société et que des instructions valables ont été données en vue de l'accomplissement de toute notification, tout enregistrement ou de toute autre formalité nécessaire pour effectuer un transfert valable de l'Apport à la Société.

La preuve de la propriété de l'Apport par Babcock & Brown Public Partnerships 1 S.à r.l. a été donnée au notaire instrumentant par une déclaration d'apport émise par Babcock & Brown Public Partnerships 1 S.à r.l. attestant qu'elle est le propriétaire de l'Apport transféré.

Quatrième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, il est décidé de modifier le paragraphe premier de l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à un million six cent soixante-six mille neuf cent vingt-cinq Livres Sterling (GBP 1.666.925,-) représenté par soixante-six mille six cent soixante-dix-sept (66.677) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Livres (GBP 25,-) Sterling chacune entièrement libérée.»

Cinquième résolution

L'associé unique décide de modifier le registre des actionnaires comme suit:

| | |
|--|-----------------------|
| Babcock & Brown Public Partnerships 1 S.à r.l. | 66.677 parts sociales |
| Total: soixante-six mille six cent soixante-dix-sept | 66.677 parts sociales |

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Tous les frais et honoraires incombant à la société en raison des présentes sont évalués à la somme de 1.300,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, ledit mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. MAYER, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 juillet 2008. Relation: LAC/2008/30785. - Reçu € 109,47 (cent euros quarante-neuf cents).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2008.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2008099349/206/166.

(080114878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2008.

Babcock & Brown Public Partnerships 1 Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 119.726.

In the year two thousand and eight, on the twenty-fourth day of July.

Before Us, Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Babcock & Brown Public Partnerships Limited, a company governed by the laws of Guernsey, having its registered office at Polygon Hall, PO Box 225, Le Marchant Street, St. Peter Port, Guernsey, GY1 4HY, and registered in the Records of the Island of Guernsey under number 45241,

hereby represented by Mr Max MAYER, employee, residing professionally at L-2740 Luxembourg, 3, rue Nicolas Welter,

by virtue of a proxy given under private seal on 23 July 2008.

Such proxies after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The shareholder has requested the undersigned notary to document that it is the sole shareholder of the Société à responsabilité limitée Babcock & Brown Public Partnerships 1 S.à r.l., having its registered office at L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated by a deed of the Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) dated 15 September 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1936 dated 14 October 2006 and modified by a deed of Maître Jean Seckler, notary, residing in Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg) dated 29 October 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2836 dated 7 December 2007 and modified several times and the last time by a deed of Maître Paul Decker, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) dated 26 May 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1557 dated 25 June 2008, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 119.726 (the "Company").

The shareholder, represented as above mentioned, having recognized to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1. Waiver of convening notices;
2. Increase of the share capital by an amount of GBP 2,650 in order to bring the share capital from its former amount GBP 247,450 to GBP 250,100 by way of the issue of 106 new shares having a par value of GBP 25;
3. Subscription and payment to the share capital increase;
4. Subsequent amendment of first paragraph of the article 6 of the articles of association;
5. Amendment to the share register of the company.

Request the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the partners represented considering them as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

It is decided to increase the share capital by an amount of two thousand six hundred and fifty British Pounds (GBP 2,650.-) so as to raise it from its present amount of two hundred forty-seven thousand four hundred and fifty British Pounds (GBP 247,450.-) to two hundred fifty thousand one hundred British Pounds (GBP 250,100.-) by the issue of one hundred and six (106) new shares having a par value of twenty five British Pounds (GBP 25.-).

Third resolution

It is decided to admit to the subscription of the new shares to the sole shareholder Babcock & Brown Public Partnerships Limited.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon the prenamed subscriber, represented as foresaid; declared to subscribe to the new shares, the number to which he has been admitted, and to make the payment in full for the one hundred and six (106) new shares thus subscribed, by contribution in kind (hereinafter referred to as the "Contribution") consisting of a receivable of two thousand six hundred and fifty British Pounds (GBP 2,650.-) towards the Company.

The Contribution, which is hereby transferred to and accepted by the Company, is valued at two thousand six hundred and fifty British Pounds (GBP 2,650.-) entirely allocated to the corporate capital of the company.

Babcock & Brown Public Partnerships Limited, through its proxyholder, declared that there subsists no impediments to the free transferability of the Contribution to the Company without restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Contribution to the Company.

Proof of the ownership by Babcock & Brown Public Partnerships Limited of the Contribution has been given to the undersigned notary by a declaration of Babcock & Brown Public Partnerships Limited, prenamed, attesting that it is the full owner of the Contribution.

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, it is decided to amend the first paragraph of the Article 6 of the Articles of Association to read as follows:

"The share capital is set at two hundred fifty thousand one hundred British Pounds (GBP 250,100.-) represented by ten thousand and four shares (10,004) with a par value of twenty-five British Pounds (GBP 25.-) each, all of which are fully paid up."

Fifth resolution

The sole shareholder decides to amend the shareholders' register as follows:

| | |
|--|---------------|
| Babcock & Brown Public Partnerships Limited: | 10,004 shares |
| Total: ten thousand and four shares | 10,004 shares |

Expenses

All the expenses and remunerations which shall be borne by the company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 1,200.-.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-quatre juillet.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire, de résidence à Luxembourg, Luxembourg.

A comparu:

Babcock & Brown Public Partnerships Limited, une entité soumise au droit de Guernsey ayant son siège social à Polygon Hall, PO Box 225, Le Marchant Street, St. Peter Port, Guernsey, GY1 4HY, immatriculée au Registre de l'Île de Guernsey sous le numéro 45241,

Représentée aux présentes par Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à L-2740 Luxembourg, 3, rue Nicolas Welter,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 23 juillet 2008.

La dite procuration après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire soussigné demeurera annexée aux présentes pour être soumise avec elles aux formalités de l'enregistrement.

L'associé représenté comme dit est, a requis le notaire soussigné d'acter qu'il est le seul associé de la société à responsabilité limitée Babcock & Brown Public Partnerships 1 S.à r.l. ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire, de résidence à Luxembourg, le 15 septembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1936 en date du 14 octobre 2006, modifié suivant acte devant Maître Seckler, notaire, de résidence à Junglinster, en date du 29 octobre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2836 en date du 7 décembre 2007, modifié à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte devant Maître Decker, notaire, de résidence à Luxembourg, en date du 26 mai 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1557 en date du 25 juin 2008, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 119.726, («la Société»).

L'associé tel que représenté a déclaré avoir parfaite connaissance des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du Jour:

1. Renonciation aux formalités de convocation;
2. Augmentation du capital social d'un montant de GBP 2.650 afin de porter le capital de son montant actuel de GBP 247.450 à GBP 250.100 par l'émission de 106 nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de GBP 25;
3. Souscription et paiement;
4. Modification subséquente du paragraphe premier de l'article 6 des statuts;
5. Modification du registre de parts sociales.

Première résolution

L'entièreté du capital social étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les associés représentés se considérant dûment convoqués et déclarent avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué en avance.

Deuxième résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social à concurrence de deux mille six cent cinquante Livres Sterling (GBP 2.650,-) afin de porter le capital de son montant actuel de deux cent quarante-sept mille quatre cent cinquante Livres Sterling (GBP 247.450,-) à deux cent cinquante mille et cent Livres Sterling (GBP 250.100,-) par l'émission de cent et six (106) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Livres Sterling (GBP 25,-) chacune.

Troisième résolution

Il est décidé d'admettre à la souscription des parts sociales nouvelles Babcock & Brown Public Partnerships Limited.

Intervention - Souscription - Libération

Ensuite le souscripteur prédésigné, représenté comme ci-avant, en vertu de la procuration dont mention ci-avant; a déclaré cent et six (106) parts sociales nouvelles, nombre pour lequel il a été admis, et a libéré intégralement par apport (l'«Apport») en nature consistant en une créance d'un montant de deux mille six cent cinquante Livres Sterling (GBP 2.650,-) envers la Société.

L'Apport qui est par cet acte transféré et accepté par la Société, est évalué à deux mille six cent cinquante Livres Sterling (GBP 2.650,-) alloué entièrement au capital social de la société.

Babcock & Brown Public Partnerships Limited agissant par son mandataire dûment mandaté a déclaré qu'il n'existe pas d'obstacle au libre transfert, sans restriction ou limitation, de l'Apport à la Société et que des instructions valables ont été données en vue de l'accomplissement de toute notification, tout enregistrement ou de toute autre formalité nécessaire pour effectuer un transfert valable de l'Apport à la Société.

La preuve de la propriété de l'Apport par Babcock & Brown Public Partnerships Limited a été donnée au notaire instrumentant par une déclaration d'apport émise par Babcock & Brown Public Partnerships Limited attestant qu'elle est le propriétaire de l'Apport transféré.

Quatrième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, il est décidé de modifier le paragraphe premier de l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à deux cent cinquante mille et cent Livres Sterling (GBP 250.100,-) représenté par dix mille et quatre (10.004) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Livres (GBP 25,-) Sterling chacune entièrement libérée.»

Cinquième résolution

L'associé unique décide de modifier le registre des actionnaires comme suit:

| | |
|--|-----------------------|
| Babcock & Brown Public Partnerships Limited: | 10.004 parts sociales |
| Total: dix mille et quatre | 10.004 parts sociales |

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Tous les frais et honoraires incombant à la société en raison des présentes sont évalués à la somme de 1.200,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, ledit mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. MAYER, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 juillet 2008. Relation: LAC/2008/30783. - Reçu € 16,79 (seize euros soixante-dix-neuf cents).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2008.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2008099348/206/164.

(080114896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2008.

LBREP III IMP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.000.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 132.027.

In the year two thousand and eight, on the eighth of April.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appears:

LBREP III Europe S.à r.l., SICAR, (formerly named LBREP III Europe Holdings S.à r.l.), a private limited liability company with statuts of SICAR (société d'investissement en capital à risque) with variable share capital, incorporated and existing under the laws of Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg, section B, under number 127.959, and having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

here represented by Ms Stéphanie Colson, employee, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy established on December 18th, 2007.

The said proxy, signed ne varietur by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing in Luxembourg under the name of "LBREP III IMP S.à r.l." (the "Company") with registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 132.027, incorporated by a deed of the undersigned notary of September 6th, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2439 dated October 27, 2007, and whose bylaws have been last amended by a deed of the undersigned notary of December 18, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 311 dated February 6, 2008.

II. The Company's share capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) divided into ten thousand (10,000) shares, with a nominal value of one Euro and twenty-five Euro cent (€ 1.25) each.

III. The sole shareholder resolves to increase the Company's corporate capital by the amount of nine hundred eighty-seven thousand and five hundred Euro (€ 987,500.-) to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) to one million Euro (€ 1,000,000.-) by creation and issue of seven hundred ninety thousand (790,000) new shares, with a nominal value of one Euro twenty-five Euro Cent (€ 1.25) each (the "New Shares").

Subscription - Payment

LBREP III Europe S.à r.l., SICAR, prenamed, resolves to subscribe for the seven hundred ninety thousand (790,000) New Shares, in the nominal value of nine hundred eighty-seven thousand and five hundred Euro (€ 987,500.-), and fully pays them up by contribution in kind consisting in the conversion of a receivable in the same amount held by LBREP III Europe Holdings S.à r.l., prenamed, towards the Company by virtue of an interest-free loan agreement executed on December 6th, 2007, effective as from September 19th, 2007, between LBREP III Europe Holdings S.à r.l., prenamed, and the Company, whereby LBREP III Europe Holdings S.à r.l., prenamed, granted an interest-free loan in the amount of nine hundred eighty-seven thousand five hundred Euro (€ 987,500) to the Company (the "IFL").

Proof of the existence and value of such receivable has been given to the undersigned Notary by a copy of the IFL.

IV. Pursuant to the above increase of capital, article 6 of the Company's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

" **Art. 6.** The share capital of the Company is fixed at one million Euro (€ 1,000,000.-) represented by eight hundred thousand (800,000) shares with a nominal value of one Euro and twenty-five Euro Cents (€ 1.25) each."

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholders' meeting are estimated at approximately at twelve thousand Euro (€ 12,000.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarised deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le huit avril.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

LBREP III Europe S.à r.l., SICAR, (anciennement dénommée LBREP III Europe Holdings S.à r.l.) une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, sous le statut de SICAR (société d'investissement en capital à risque) avec capital variable, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 127.959, et ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

ici représentée par Mme Stéphanie Colson, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, en vertu d'une procuration donnée le 18 décembre 2007.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est l'associée unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination "LBREP III IMP S.à r.l." (la "Société"), ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 132.027, constituée par acte du notaire soussigné en date du 6 septembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2.439 en date du 27 octobre 2007, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire soussigné reçu en date du 18 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 311 en date du 6 février 2008.

II. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euro (€ 12.500,-) divisé en dix mille (10.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro vingt-cinq Euro Cent (€ 1,25) chacune.

III. L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de neuf cent quatre-vingt-sept mille cinq cents Euro (€ 987.500,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Euro (€ 12.500,-) à un million d'Euro (€ 1.000.000,-) par la création et l'émission de sept cent quatre-vingt-dix mille (790.000) parts sociales nouvelles, d'une valeur nominale d'un Euro et vingt-cinq Euro Cent (€ 1,25) chacune (les "Parts Sociales Nouvelles").

Souscription - Libération

LBREP III Europe S.à r.l., SICAR, précitée, déclare souscrire aux sept cent quatre-vingt-dix mille (790.000) Parts Sociales Nouvelles, ayant une valeur nominale de neuf cent quatre-vingt-sept mille cinq cents Euro (€ 987.500,-) et les libérer intégralement par apport en nature consistant en la conversion d'une créance ayant le même montant, détenue par LBREP III Europe Holdings S.à r.l., précitée, à l'encontre de la Société, en vertu d'un contrat de prêt sans intérêt exécuté le 6 décembre 2007, avec effet au 19 septembre 2007, en vertu duquel LBREP III Europe Holdings S.à r.l., précitée, consenti un prêt sans intérêt d'un montant de neuf cent quatre-vingt-sept mille cinq cents Euro (€ 987.500,-) à la Société (le "Contrat de Prêt sans Intérêt").

Preuve de l'existence et de la valeur de cette créance a été donnée au notaire instrumentant par une copie du Contrat de Prêt sans Intérêt.

IV. Suite à l'augmentation de capital ci-dessus, l'article 6 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à un million d'Euro (€ 1.000.000,-) représenté par huit cents mille (800.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro et vingt-cinq Euro Cent (€ 1,25) chacune."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de douze mille Euro (€ 12.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire par ses nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. COLSON, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 avril 2008. Relation: LAC/2008/14893. — Reçu quatre mille neuf cent trente-sept euros et cinquante cents (4.937,50 €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008099341/211/115.

(080114970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2008.

CarLease Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 31.066.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale qui s'est tenue le vendredi 6 juin 2008 à 15.00 heures

1) L'Assemblée décide de nommer comme administrateurs:

- M. Andrew D. CARR, demeurant professionnellement c/o Marsh Bermuda Ltd, Victoria Hall, HM HX Hamilton, Bermudes

- M. Michael CORMIER, domicilié 1166, Avenue of the Americas, 10th floor, NY 10036 New York, USA

- M. Claude WEBER, domicilié 82, rue du Cimetière, L-7313 Heisdorf,

pour une durée de un an, c'est-à-dire jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2009 qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice social de 2008.

2) L'Assemblée nomme Monsieur Frederick Gabriel comme Commissaire aux Comptes.

Ce mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2009 et qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice de 2008.

3) L'Assemblée nomme Deloitte S.A. comme Réviseur d'entreprises indépendant.

Ce mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2009 et qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice de 2008.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Publication et Réquisition

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008099394/4685/27.

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 2008, réf. LSO-CT01193. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080114907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2008.

Marsh Management Services Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 26.129.

Extrait des résolutions prises par écrit par le conseil d'administration en date du 2 juin 2008

Le Conseil d'Administration a pris les résolutions suivantes:

Résolution 5: démission d'un administrateur avec effet au 2 novembre 2007

Le Conseil d'Administration prend acte de la démission en tant qu'Administrateur de Monsieur Michael J. Tait avec effet au 2 novembre 2007.

Résolution 6: cooptation d'un administrateur

Le Conseil d'Administration coopte comme Administrateur Monsieur Michael Cormier, demeurant professionnellement au 1166, Avenue of the Americas, New York, NY 10036, U.S.A., en remplacement du mandat d'Administrateur de Monsieur Michael J. Tait démissionnaire.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Publication et Réquisition

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008099395/4685/22.

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 2008, réf. LSO-CT01191. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080114910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2008.

Aprovia Finance G&T, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 87.612.

In the year two thousand and eight, on the thirteenth day of June.
Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

Aprovia Group Holding, a Luxembourg société à responsabilité limitée, having its registered office at 9, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, registered with the trade and companies register of Luxembourg under number B 87.080, duly represented by Mr Rodolphe Mouton, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in London, on 14 May 2008.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole partner of Aprovia Finance G&T, a société à responsabilité limitée, having its registered office at 9, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, registered with the trade and companies register of Luxembourg under number B 87.612 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on the 31 May 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1189 of 8 August 2002. The articles of incorporation have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary of 28 April 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 588 of 28 May 2003.

The appearing party representing the whole corporate capital took the following resolutions:

First resolution

In compliance with the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, the sole partner decides to dissolve the Company.

Second resolution

As a consequence of the above taken resolution, the sole partner decides to appoint as liquidator Aprovia Group Holding, a Luxembourg société à responsabilité limitée, having its registered office at 9, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, registered with the trade and companies register of Luxembourg under the number B 87.080.

The liquidator has the broadest powers as provided for by Articles 144 to 148 bis of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

He may accomplish all the acts provided for by Article 145 without requesting the authorization of the general meeting in the cases in which it is requested.

He may exempt the registrar of mortgages to take registration automatically; renounce all the real rights, preferential rights mortgages, actions for rescission; remove the attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other impediments.

The liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

He may, under his responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of his powers he determines and for the period he will fix.

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first names, civil status and residence, the person appearing signed with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le treize juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Aprovia Group Holding, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 9, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 87.080,

dûment représentée par M. Rodolphe Mouton, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Londres le 14 mai 2008.

La procuration signée "ne varietur" par le comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant est l'associé unique de la société à responsabilité limitée Aprovia Finance G&T, ayant son siège social au 9, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 87.612 (la "Société") constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 31 mai 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1189 du 8 août 2002. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire soussigné du 28 avril 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 588 du 28 mai 2003.

Le comparant, représentant l'intégralité du capital social, prend les résolutions suivantes:

Première résolution

Conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, l'associé unique décide de dissoudre la Société.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'associé unique décide de nommer liquidateur Aprovia Group Holding, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 9, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 87.080.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilégiés, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même du comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom, état et demeure, le comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. MOUTON, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 juin 2008. Relation LAC/2008/24713. - Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): FRANCIS SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008099344/211/95.

(080114948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2008.

Merceal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 131.621.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration du 1^{er} juillet 2008

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration nomme en qualité de Président du Conseil d'Administration à compter de ce jour et pour la durée du mandat de son prédécesseur restant à courir:

Monsieur Giorgio CONZA, administrateur, né le 12 février 1952 à Risto (Italie), demeurant 12, Via G. Pioda, à CH-6900 Lugano.

Son mandat arrivera à échéance lors de l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en l'année 2012.

Extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008099397/1022/18.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2008, réf. LSO-CS06830. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080114950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2008.

Clipper Operation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 96.701.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 30 mai 2008

L'Assemblée Générale procède à compter de ce jour à la révocation de Luc VERELST, administrateur

L'Assemblée Générale décide de nommer, avec effet immédiat, en remplacement de M. Luc VERELST:

Mme Claudine BOULAIN, employée privée, née le 2 juin 1971 à Moyeuvre-Grande (France), demeurant professionnellement 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2009.

Extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008099398/1022/18.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2008, réf. LSO-CS06827. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080114963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2008.

Marsh Management Services Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 26.129.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale qui s'est tenue le vendredi 6 juin 2008 à 10.00 heures

1) L'Assemblée prend note de la démission en tant qu'Administrateur de Monsieur Michael J. TAIT, avec effet au 2 novembre 2007.

L'Assemblée nomme Monsieur Michael CORMIER, demeurant au 1166 Avenue of the Americas, NY 10036 New York, U.S.A., comme Administrateur avec effet au 2 novembre 2007 en remplacement du mandat d'Administrateur de Monsieur Michael J. TAIT.

2) L'Assemblée décide de nommer comme administrateurs:

- M. Andrew D. CARR, domicilié c/o Marsh Bermuda Ltd, Victoria Hall, HM HX Hamilton, Bermudes

- M. Michael CORMIER, domicilié 1166, Avenue of the Americas, NY 10036, New York, U.S.A.

- M. Claude WEBER, domicilié 82, rue du Cimetière, L-7313 Heisdorf,

pour une durée d'un an, c'est-à-dire jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2009 qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice social de 2008.

3) L'Assemblée nomme Monsieur Frederick GABRIEL, demeurant professionnellement au 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, comme Commissaire aux Comptes. Ce mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2009 et qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice de 2008.

4) L'Assemblée nomme DELOITTE S.A. comme Réviseur d'entreprises indépendant. Ce mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2009 et qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice de 2008.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Publication et Réquisition

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008099396/4685/30.

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 2008, réf. LSO-CT01192. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080114915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2008.

Aprovia Management GUN, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 87.902.

In the year two thousand and eight, on the thirteenth day of June.
Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

Aprovia Group Holding, a Luxembourg société à responsabilité limitée, having its registered office at 9, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, registered with the trade and companies register of Luxembourg under number B 87.080, duly represented by Mr Rodolphe Mouton, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in London, on 14 May 2008.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole partner of Aprovia Management Gun, a société à responsabilité limitée, having its registered office at 9, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, registered with the trade and companies register of Luxembourg under number B 87.902 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on the 17 June 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1278 of 4 September 2002. The articles of incorporation have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary of 21 April 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1102 of 30 October 2004.

The appearing party representing the whole corporate capital took the following resolutions:

First resolution

In compliance with the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, the sole partner decides to dissolve the Company.

Second resolution

As a consequence of the above taken resolution, the sole partner decides to appoint as liquidator Aprovia Group Holding, a Luxembourg société à responsabilité limitée, having its registered office at 9, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, registered with the trade and companies register of Luxembourg under the number B 87.080.

The liquidator has the broadest powers as provided for by Articles 144 to 148 bis of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

He may accomplish all the acts provided for by Article 145 without requesting the authorization of the general meeting in the cases in which it is requested.

He may exempt the registrar of mortgages to take registration automatically; renounce all the real rights, preferential rights mortgages, actions for rescission; remove the attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other impediments.

The liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

He may, under his responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of his powers he determines and for the period he will fix.

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first names, civil status and residence, the person appearing signed with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le treize juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Aprovia Group Holding, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 9, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 87.080,

dûment représentée par M. Rodolphe Mouton, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Londres le 14 mai 2008.

La procuration signée "ne varietur" par le comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant est l'associé unique de la société à responsabilité limitée Aprovia Management Gun, ayant son siège social au 9, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 87.902 (la "Société") constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 17 juin 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1278 du 4 septembre 2002. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire soussigné du 21 avril 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1102 du 30 octobre 2004.

Le comparant, représentant l'intégralité du capital social, prend les résolutions suivantes:

Première résolution

Conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, l'associé unique décide de dissoudre la Société.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'associé unique décide de nommer liquidateur Aprovia Group Holding, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 9, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 87.080.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même du comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom, état et demeure, le comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. MOUTON, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 juin 2008. Relation LAC/2008/24714. - Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): FRANCIS SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008099343/211/95.

(080114953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2008.

Abroad Fiduciaire S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 47, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 107.654.

Il résulte de cessions de parts sociales intervenues le trois décembre 2007 que le capital est désormais détenu comme suit:

- Monsieur Christophe MIGNANI, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1661 Luxembourg 47, Grand Rue, 255 parts sociales (soit 51 % du capital)

- G.T. FIDUCIAIRES S.A., enregistrée au R. C. Luxembourg sous la référence B 121.820, ayant son siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, 245 parts sociales (soit 49 % du capital).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2008.

Abroad Fiduciaire SARL

Signature

Référence de publication: 2008099407/6951/19.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2008, réf. LSO-CS09071. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080114465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2008.

Kursana Residenzen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6947 Niederanven, 1A, Zone Industrielle Bombicht.

R.C.S. Luxembourg B 37.458.

—
AUSZUG

Es geht aus der außergewöhnlichen Hauptversammlung hervor, die im Geschäftssitz der Gesellschaft am 31. März 2008 abgehalten wurde, daß:

1. Die Generalversammlung beschließt Herrn Joseph Nosbusch, wohnhaft in L-9220 Diekirch, 44, rue Clairefontaine, mit sofortiger Wirkung von seinem Amt als Geschäftsführer ("Administrateur délégué") abzuberufen.

2. Die Generalversammlung beschließt Herrn Jean-Paul Neu, geboren am 04.05.1961 in Ettelbruck, wohnhaft in L-9125 SCHIEREN, 54, route de Luxembourg, und Herrn Angelo ROSSI, geboren am 20.02.1960 in Turi (BA), ITALIEN, wohnhaft in L-8201 MAMER, 87, route d'Arlon, mit sofortiger Wirkung für eine unbefristete Zeit als Geschäftsführer zu bestellen.

Weiterhin beschließt die Generalversammlung Herrn Neu und Herrn Rossi als neue zur täglichen Geschäftsführung beauftragte Verwaltungsratsmitglieder ("Administrateur délégué") mit gemeinsamer Zeichnungsbefugnis zu bestellen.

Für die Geschäftsführung

Durch Mandat

Ra. Nicolas SCHAEFFER

Référence de publication: 2008099406/273/22.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2008, réf. LSO-CS04128. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080114757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2008.

**AGRC Luxembourg, Aon Global Risk Consulting Luxembourg, Société à responsabilité limitée,
(anc. IRMG (Luxembourg)).**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 31.670.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires tenue à Luxembourg le 30 mai 2008

L'Assemblée Générale nomme ERNST & YOUNG Luxembourg, comme Commissaire aux Comptes.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes au 31 décembre 2008.

Aon Global Risk Consulting Luxembourg In abbreviate "AGRC Luxembourg"

Fabrice FRERE

Gérant

Référence de publication: 2008099403/682/16.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2008, réf. LSO-CR05860. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080114671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2008.

Cisalfa Sport International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 73.851.

L'an deux mille huit, le huit avril.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "CISALFA SPORT INTERNATIONAL S.A.", ayant son siège social au 4, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 73.851, constituée suivant acte reçu le 12 janvier 2000, acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 274 du 11 avril 2000 et dont les statuts ont été

modifiés la dernière fois suivant acte reçu le 14 juin 2002, acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1296 du 6 septembre 2002.

L'assemblée est présidée par Monsieur Rémy MENEGUZ, expert comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Giovanni VITTORE, directeur, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par les membres du bureaux et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations paraphées "ne varietur", resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que les 3.860 (trois mille huit cent soixante) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Approbation et ratification du projet de fusion tel que publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 456 du 22 février 2008 contenant absorption par la société "CISALFA SPORT S.P.A."

2.- Décharge à accorder aux organes de la société.

3.- Dispositions à prendre quant à la dissolution de la société absorbée.

Exposé

Le Président expose préalablement à l'assemblée qu'en application des articles 278 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (telle qu'elle a été modifiée) la société CISALFA SPORT S.P.A., ayant son siège social à Rome (Italie), via Giovanni Capranesi, 43, détenant l'intégralité des actions de la société CISALFA SPORT INTERNATIONAL S.A., précitée, a absorbé cette dernière société conformément au projet de fusion passé par acte authentique en date du 1^{er} février 2008, acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 456 du 22 février 2008.

Considérant le caractère rétroactif de la fusion au 1^{er} janvier 2008, limité toutefois à ses effets comptables, et les droits réservés aux actionnaires par la loi, la présente assemblée a été convoquée aux fins de consacrer l'approbation de la dite fusion par les actionnaires.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'approuver le projet de fusion du 1^{er} février 2008 entre la société absorbée "CISALFA SPORT INTERNATIONAL S.A." et la société absorbante "CISALFA SPORT S.P.A.", de le ratifier intégralement et de considérer expressément que, du point de vue comptable, la fusion a pris effet entre les sociétés fusionnant à la date du 1^{er} janvier 2008.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de donner pleine et entière décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société absorbée pour l'exécution de leurs mandats.

Troisième résolution

Constatant que lors d'une assemblée générale extraordinaire tenue en date du 6 mars 2008, les actionnaires de la société absorbante ont également approuvé le projet de fusion et que la fusion est par conséquent définitivement réalisée, l'assemblée décide que tous les documents et archives de la société absorbée seront conservés au siège de la société absorbante et que tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes pour requérir la radiation de l'inscription de la société, la dissolution étant achevée.

L'assemblée déclare en outre que le patrimoine de la société absorbée ne comprend pas de biens immobiliers.

Le notaire instrumentant atteste l'existence et la légalité des actes et formalités incombant à la société, ainsi que du projet de fusion, ce qu'il a vérifié.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: R. MENEGUZ, G. VITTORE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 avril 2008. Relation: LAC/2008/14429. — Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008099336/211/70.

(080114512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2008.

Soboss S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 108.299.

—
Extraits des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire du 8 juillet 2008

L'Assemblée nomme à la fonction d'Administrateur:

Monsieur Claude CHARMILLOT, Administrateur de sociétés, avec adresse au 18, Chemin de Vers, 1228 Plan-les-Ouates, Suisse.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2009.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme

L-1840 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2008099409/550/17.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2008, réf. LSO-CS09343. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080114397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2008.

CarLease Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 31.066.

—
Extrait des résolutions prises par écrit par le conseil d'administration en date du 2 juin 2008

Le Conseil d'Administration a pris les résolutions suivantes:

Résolution 5: Démission d'un Administrateur avec effet au 2 novembre 2007

Le Conseil d'Administration prend acte de la démission en tant qu'Administrateur de Monsieur Michael J. Tait avec effet au 2 novembre 2007.

Résolution 6: cooptation d'un administrateur

Le Conseil d'Administration coopte comme Administrateur Monsieur Michael Cormier, demeurant professionnellement au 1166, Avenue of the Americas, New York, NY 10036, U.S.A., en remplacement du mandat d'Administrateur de Monsieur Michael J. Tait démissionnaire.

Pour extrait sincère et conforme

Pour publication et réquisition

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008099393/4685/22.

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 2008, réf. LSO-CT01194. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080114876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2008.

Culinaris Pedus Service S.à.r.l. & Co.KG, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6947 Niederanven, 1A, Zone Industrielle Bombicht.

R.C.S. Luxembourg B 44.475.

—
Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2008.

Pour le gérant-commandité

Par mandat

M^e Nicolas SCHAEFFER

Référence de publication: 2008099206/273/15.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2008, réf. LSO-CS08010. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080113756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2008.

Europäische Privatkliniken A.G., Société Anonyme (en liquidation).

R.C.S. Luxembourg B 58.777.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

- Par jugement du 10 avril 2008, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société anonyme EURO-PÄISCHE PRIVATKLINIKEN A.G., ayant eu son siège social à L-8266 Mamer, 42, rue des Thermes Romains, et a mis les frais à charge du Trésor.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Maître Emilie Waty

Le liquidateur

Référence de publication: 2008099232/250/18.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2008, réf. LSO-CS12393. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080114365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2008.

Lahor Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 109.073.

—
Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. SCHMITZ

Administrateur

Référence de publication: 2008099422/1023/13.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2008, réf. LSO-CS12769. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080114817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2008.

Terme-Technologies S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 85.151.

—
Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2007, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour TERME-TECHNOLOGIES S.A., Société Anonyme

John SEIL / Thierry FLEMING

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008099117/45/15.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2008, réf. LSO-CS12793. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080113514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2008.
